N° 300 — 42e Année.

B. SAMEDI 26 OCTOBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane ; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill ; 4, Cecil st., Strand ; Smith and son, 186, Strand ; A. Maurice, 13, Tavistock Row ; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire ;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire ;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.
Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année
Province, 13 fr. » 44 »
La France, 21 fr. »
Allemagne, 18 fr. »
Angleterre, 17 sh. »
Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus.
payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS
ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne.
RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne
FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne.
payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne ; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
25 octobre, à midi.
23e jour de la lune

BAROMÈTRE OBSERVÉ	745mm26
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	12·6
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	12·7
Id. *maximum* depuis hier midi.	12·7
Id. *minimum* depuis hier midi.	10·1
EAU tombée	0mm00
VENT	S
SOLEIL, lever	6 h. 41 m.
Id. coucher	4 h. 47 m
LUNE, lever	soir. 11 h. 40 m
Id. coucher	soir. 2 h. 50 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 25 octobre

REVUE POLITIQUE.

Bien qu'on parle toujours beaucoup à Paris de propositions d'organisation constitutionnelle dont la représentation nationale serait saisie dès son retour à Versailles : établissement d'une vice-présidence, établissement d'une seconde Chambre, prolongation des pouvoirs de M. Thiers pour un terme de quatre années, les hommes politiques qui savent se rendre compte des nécessités de la situation ne croient pas à la réalisation de ces projets. Si urgents qu'ils puissent paraître, il est impossible de confier la solution des questions soulevées à l'Assemblée actuelle, élue sous l'empire de circonstances exceptionnelles, avec un but déterminé, et qui n'est plus en rapport d'idées et de dispositions avec les tendances qui dominent actuellement dans le corps électoral. Ce qui importe pour le moment, c'est de hâter la libération du territoire, afin que la France puisse reprendre possession d'elle-même. Cela fait, les questions constitutionnelles se résoudront sans les luttes et les tiraillements que provoqueraient aujourd'hui les divisions profondes qui existent, d'une part, au sein de la représentation nationale, d'autre part, entre bon nombre de députés en fonction et la majorité de leurs électeurs.

Le Rappel dit qu'un député de Paris a eu l'occasion de s'entretenir avec M. Thiers des élections de dimanche, et que celui-ci a exprimé sa satisfaction de la victoire remportée par l'opinion républicaine. M. Thiers aurait ajouté qu'au milieu de l'année prochaine, vu la façon dont les versements de l'emprunt s'effectuaient, il espérait que la France serait rendue à elle-même. Alors l'Assemblée aura terminé son œuvre, et elle pourra se représenter devant ses électeurs pour rendre compte de la façon dont elle aura rempli le mandat qui lui a été confié en des jours de détresse.

Le Bien public dit qu'un message sera probablement la forme sous laquelle l'Assemblée aura connaissance des événements que le pays a traversés depuis la clôture de la session, des faits qui ont marqué les trois mois de vacances, et des projets que le gouvernement a l'intention de lui soumettre.

Notre correspondant de Berlin nous transmet une analyse du jugement rendu par l'empereur Guillaume dans l'affaire de San Juan. La sentence arbitrale, se basant sur l'avis des jurisconsultes et des hommes spéciaux consultés, prononce que le véritable sens du traité de Washington de 1846, interprété comme il doit l'être, ne peut être que de fixer la limite entre les territoires américain et anglais par une ligne passant par le détroit de Haro. C'est précisément ce que demandait le gouvernement américain. Les personnes dont l'Empereur a pris l'avis sont deux jurisconsultes, M. Grimm, vice-président à la cour de cassation, et M. Goldschmidt, conseiller à la haute cour de commerce. M. Kiepert, professeur à l'université de Berlin, avait été consulté, comme spécialiste, sur la partie géographique du litige.

Le même correspondant nous apprend par le télégraphe que les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis, lord Odo Russell et Bancroft, se sont vus hier et se sont mutuellement félicités de voir disparaître le dernier différend entre leurs deux pays qui pourront vivre désormais en paix et amitié.

Notre correspondant de Genève nous envoie le texte d'une proclamation du Conseil d'Etat de ce canton se rapportant à l'affaire du curé-évêque Mermillod. On se rappelle que le Pape, sans consulter ni le gouvernement suisse, ni le gouvernement cantonal, avait détaché Genève du diocèse de Fribourg dont il relève, et placé à la tête de ce nouveau diocèse le curé Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*.

Le Conseil d'Etat de Genève destitua M. Mermillod et invita l'évêque de Fribourg à pourvoir à la cure vacante. L'évêque répondit par le fameux *non possumus*, et M. Mermillod continua à administrer sa cure et son diocèse comme si de rien n'était. Poussé à bout, le gouvernement genevois a pris le parti de régler la position du clergé catholique dans le canton par une loi spéciale dont il reproduit le projet dans sa proclamation. D'après cette loi, les curés seraient nommés par les paroisses, et aucun dignitaire ecclésiastique ne pourrait être curé. Tous les curés actuels qui ont fait cause commune avec M. Mermillod seront considérés comme déchus de leurs fonctions et remplacés par des curés élus, qui auront à prêter un serment de soumission aux lois, rédigé de manière à ne permettre aucune interprétation équivoque.

La session des délégations d'Autriche et de Hongrie a été close hier après le vote des lois financières. Le ministère commun peut se féliciter de sa campagne ; aussi le comte Andrassy n'a-t-il pas manqué de remercier, au nom de l'Empereur, les membres des délégations et de leur exprimer sa reconnaissance personnelle pour la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Le Congrès de Madrid a repoussé par 99 voix contre 58 la proposition de M. Becerra demandant l'abolition de la peine de mort. Le Sénat a approuvé par 75 voix contre 19 l'Adresse au Roi, après avoir entendu un long discours de M. Martos, justifiant la politique du cabinet radical.

La Chambre des pairs de Portugal s'est déclarée compétente pour juger, comme cour de justice, celui de ses membres qui est accusé d'avoir tramé un complot de haute trahison contre les institutions de l'Etat.

On se rappelle le différend qui a surgi entre le gouvernement brésilien et la république Argentine depuis la paix conclue entre ces deux Etats et le Paraguay. Nous en avons exposé l'objet à cette place même. On a pu craindre un moment qu'il n'amenât une rupture ouverte entre les deux pays précédemment alliés. Le général Mitre, ex-président de la république Argentine, est venu à Rio-Janeiro pour tacher de conjurer ce danger. Une dépêche télégraphique particulière que nous recevons de Lisbonne nous apprend que des explications satisfaisantes ont été échangées entre les gouvernements brésiliens et argentins, par l'intermédiaire de cet homme d'Etat, et qu'on a tout espoir que les négociations qui continuent avec lui aboutiront à un heureux résultat.

Les feuilles cléricales font quelque bruit d'un acticle de la *Revue générale*, qui discute longuement, et avec érudition, disent elles, la question de la répression des troubles dans la capitale. Une lettre adressée au journal *le Français* vient à l'appui de cet article, inspiré par les troubles du mois de novembre 1871.

On connaît le thème clérical : la répression a été insuffisante, ou pour mieux dire, nulle ; la garde civique faisait cause commune avec « l'émeute, » et le bourgmestre de Bruxelles en était le grand agitateur. Les choses ne peuvent plus se passer ainsi. Si le parti libéral « dont les desseins révolutionnaires (!!!) sont un danger continuel pour la tranquillité publique » provoquait de nouveaux troubles, il faudrait trouver autre chose : l'armée substituée à la garde civique ; le bourgmestre mis à l'ombre ; et au lieu d'une agitation pacifique qui n'a pas sérieusement troublé l'ordre, quelques bonnes fusillades qui auraient l'inappréciable avantage de surexciter la population, et de transformer une protestation indignée en une véritable émeute, et qui sait ? peut-être en une révolution.

Il va sans dire que les cléricaux ne voient pas aussi loin. Mais ce que nous admirons le plus chez ces érudits qui exposent savamment la théorie de la répression des troubles, c'est qu'ils négligent complétement les causes de l'agitation dont ils racontent à leur façon l'histoire.

Réprimer les troubles, cela est facile à dire ; mais les prévenir est plus facile à faire. Si le ministère de 1871 s'était épargné la maladresse qui a fait éclater les troubles de novembre, il nous eût épargné du même coup l'article de la *Revue générale* et la lettre adressée au *Français*.

Si nous appartenions à la presse cléricale, au lieu d'épuiser notre érudition à la recherche des moyens de réprimer violemment les troubles déchaînés par l'imprudence des cléricaux, nous dirions au ministère : Croyez-moi, ne faites pas de sottises. C'est encore la meilleure façon de maintenir l'ordre.

La France publie une correspondance bruxelloise, qui a le double tort d'être inspirée par un sentiment d'inexplicable malveillance à l'égard de la Belgique et de sa dynastie nationale, et de fourmiller d'inexactitudes.

Nous regrettons de voir un journal sérieux, qui ne nous a pas habitués à le compter au nombre des détracteurs de notre pays, accueillir des élucubrations que n'eût pas désavouées le Van Ryck de *la Patrie*.

Le correspondant bruxellois de *la France* cherche à faire croire qu'il y a entre la nation belge et la famille royale nous ne savons quelle mésintelligence, un défaut complet d'entente et de sympathie mutuelle.

Les faits sont là qui protestent contre ces insinuations. Chacun sait que la Belgique est l'un des pays monarchiques où l'union est la plus intime entre la royauté et la nation, l'un de ceux dont la dynastie jouit de la plus franche popularité. Cette réciprocité de sympathies s'est manifestée en trop de circonstances, non-seulement sous le règne de Léopold Ier, mais aussi sous le règne actuel, pour que nous prenions la peine d'y insister. Elle continue à se manifester à chaque instant, soit qu'un événement qui intéresse la nation fournisse au Roi l'occasion de témoigner de son respect pour le principe de la souveraineté nationale qui est la base de nos institutions, et d'attester avec éclat la loyauté avec laquelle il ne cesse d'exercer ses prérogatives constitutionnelles, soit qu'un fait particulièrement intéressant pour la famille royale permette à la nation d'exprimer son affection et sa reconnaissance.

Si le correspondant de *la France* avait assisté aux fêtes de Gand, s'il avait vu le Roi acclamé dans cette ville par toute une population d'ouvriers, il n'aurait pas écrit la lettre que la feuille parisienne a eu la légèreté d'insérer. Mais c'est peut-être faire preuve de beaucoup de naïveté que de lui demander d'aller à Gand. Qui sait seulement si ce correspondant bruxellois a jamais vu le Roi à Bruxelles ?

RAPPORTS DES CHAMBRES DE COMMERCE

ARLON.

Après avoir montré ce qu'a été la situation industrielle et commerciale du Luxembourg pendant l'année 1871, situation tout au plus normale, il nous reste à faire connaître les vœux que forme la chambre de commerce d'Arlon. Voici comment elle les formule en terminant son rapport :

1° Au moment où une grande nation voisine croit devoir abandonner le système commercial qui a fait la prospérité de l'Europe, depuis sa mise en pratique par la plupart des autres peuples, nous persistons à demander l'abolition des douanes dans notre pays.

2° Pour arriver à cette suppression, sans de trop brusques secousses pour les finances du pays, nous demandons que le gouvernement ait enfin égard au vœu, émis par la plupart des chambres de commerce, de voir disparaître tous les articles du tarif qui ne produisent qu'un revenu insignifiant, de voir supprimer les droits sur les machines et mécaniques, sur toutes les matières premières ; enfin, nous prions M. le ministre des finances de représenter, dès la session prochaine, son projet de loi supprimant les droits d'entrée sur les denrées alimentaires.

3° Nous croyons que le seul moyen efficace de favoriser la construction des logements d'ouvriers consiste dans la création d'une Société de crédit à l'instar du Crédit communal, ou de confier cette mission à ce dernier, par une extension de ses statuts.

4° Nous signalons à la Grande Compagnie du Luxembourg deux modifications à ses tarifs qu'il serait désirable, tant dans son intérêt que dans celui de notre ressort, de lui voir réaliser ; nous voulons parler de la classification des farines et des pâtes de bois.

5° Deux projets continuent à absorber, à bon droit, toutes les préoccupations de notre ressort : ce sont les deux chemins de fer *d'Athus vers Charleroi* et de *Jemeppe-Seraing vers Trois-Ponts*, dont la concession est sollicitée, depuis longtemps, par des sociétés sérieuses, qui ont prouvé qu'elles disposent des moyens financiers nécessaires pour arriver à une prompte exécution et qui sont appuyées par les vœux et les instances des provinces de Hainaut, de Liége, de Luxembourg et de Namur.

Le gouvernement qui a concédé, dans les autres parties du pays, toutes les lignes qu'on lui a demandées, ou à peu près, ne peut pas refuser plus longtemps au Luxembourg les moyens que l'industrie privée lui offre, pour la mise en valeur des importantes richesses naturelles dont il n'a pu tirer jusqu'ici que d'insignifiantes ressources.

Nous espérons donc que cette juste réparation de l'abandon trop complet, dans lequel on l'a laissée jusqu'à ce jour, ne tardera pas à être accordée à notre province.

6° Enfin, nous ne terminerons pas ce travail sans soumettre une observation, qui est, en quelque sorte, le résumé de tous les vœux qui précèdent.

L'arrêté organique des chambres de commerce leur fait une obligation de présenter, chaque année, un rapport sur la situation agricole, commerciale et industrielle de leur ressort ; le gouvernement, qui en a tracé le cadre, y a introduit un chapitre qui doit contenir tous les vœux de nature à donner satisfaction aux intérêts généraux du pays et aux besoins particuliers de chaque ressort.

Nous prenons la liberté de demander que le gouvernement, qui provoque l'émission de ces vœux, ne les laisse pas s'accumuler comme il le fait depuis six ans, sans y avoir le moindre égard, sans y donner une suite quelconque. Qu'il les soumette à un examen, à une discussion que le *conseil supérieur de l'industrie et du commerce*, créé en 1859, semblait être appelé à leur donner ; *conseil* qui, on l'a dit et on le croirait presque, n'a plus été convoqué depuis dix ans, parce qu'il n'aurait pas montré, dans ses délibérations assez de condescendance pour les idées du pouvoir.

Nous lisons dans le *Journal de Gand* :

« On nous annonce que les dix conseillers communaux élus à Lokeren, le 1er juillet, au premier tour de scrutin, viennent d'être installés à l'hôtel de ville, où ils ont prêté serment entre les mains de M. Beuckel, qui avait obtenu le plus de voix et qui, lui-même, avait prêté serment la veille.

» Nous ne comprenons rien à cette manière d'agir, et quoique la lettre de M. le gouverneur porte que c'est l'*urgence* qui a dicté cette résolution, nous sommes tentés de croire qu'il y a là quelque anguille sous roche. Nous ne nous expliquons pas cet empressement insolite et nous voudrions savoir à quels dangers pourront être exposés les habitants de Lokeren, en conservant encore pendant deux ou trois jours, l'administration sous laquelle ils vivent paisiblement depuis plus de dix ans. C'est à la fin de la semaine qu'expire le délai de quinzaine, pendant lequel il doit être statué sur le pourvoi du gouverneur. — C'est donc dans deux ou trois jours que *tous* les élus pourront être invités à prêter serment et être installés ; car il est impossible de croire à de nouvelles élections à Lokeren.

» Serait-ce peut-être parce que l'honorable bourgmestre se trouve au nombre des derniers élus, et ses adversaires ont-ils voulu lui ravir l'honneur de se laisser installer par lui ? Nous ne voyons pas d'autre prétexte à cette installation précipitée. »

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

— SOCIÉTÉS ANONYMES. — Un arrêté royal du 5 octobre approuve la modification apportée aux statuts de la Société anonyme des charbonnages d'Auvelais et Saint-Roch, telle qu'elle est consignée dans son acte passé devant Me Franceschini, notaire à Fosses, le 2 septembre dernier.

Le Roi a reçu, en réponse à la notification de l'heureuse délivrance de S. M. la Reine, une lettre de S. A. S. Mgr le prince souverain de Lippe-Detmold.

— Mercredi soir, le Roi a travaillé avec le ministre des finances.

Hier, dans la matinée, Sa Majesté a donné audience à diverses personnes.

— L'association générale pharmaceutique de Belgique vient d'attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de faire sortir des cartons de son département le projet de loi sur l'art médical, présenté à la Chambre en 1859 et en 1864, et non encore discuté, quoique l'exposé des motifs déclarât que la loi projetée était devenue nécessaire pour « garantir les citoyens contre les abus de tout genre qui naissent de la cupidité et de l'ignorance. »

— Le conseil communal de Bruxelles siégera lundi prochain. Ses délibérations porteront sur les objets dont suit la nomenclature :

Hospices : ventes de terrains ; locations ; acceptation de legs ; cimetières : concessions de terrain ; compte de l'exercice 1871 ; impositions communales pour 1873 ; budget de la ville pour 1873 ; budget de l'école industrielle ; taxe sur les constructions et les reconstructions ; crédit extraordinaire : médaille et jetons de présence ; Marché du Parc : installation des fourneaux économiques ; impasse de la Tête-de-Porc : percement et élargissement ; emplacement de nouvelles écoles ; police : projet de réorganisation.

— La section des finances a longuement examiné le projet de budget de la ville de Bruxelles pour l'exercice 1873 qui va être soumis aux délibérations du conseil communal.

— M. le commandeur Joseph Bertinatti, qui a habité assez longtemps notre ville, où il a laissé d'excellents souvenirs, vient de passer par Bruxelles pour retourner à son poste de ministre plénipotentiaire du roi d'Italie à la Haye.

— A l'occasion de la *Toussaint*, vendredi 1er novembre, le marché aux poissons, à Bruxelles, sera fermé ce jour-là à partir de midi.

Le marché aux veaux du vendredi à l'Abattoir est avancé d'un jour.

— Les préposés à la police des marchés de la capitale ont eu à constater ce matin d'assez curieuses infractions. Ainsi il paraît qu'on ferme les yeux dans les communes limitrophes sur un abus criant qui constitue en même temps une véritable fraude. Voici de quoi il s'agit : Pour que les veaux dirigés vers le marché de l'abattoir pèsent davantage, on force ces pauvres animaux à ingurgiter une certaine quantité d'eau au moyen de bouteilles remplies de ce liquide et dont le goulot est introduit jusqu'au gosier de la bête, pour laquelle l'opération doit être un véritable supplice. Le fait s'étant passé ce matin sur le territoire de Bruxelles, procès-verbal a été dressé à la charge des contrevenants.

— Ce matin, un veau, s'étant échappé, alla se jeter dans le canal de Charleroi, non loin du marché de l'Abattoir de Bruxelles. L'animal, bien que très-bon nageur, n'aurait pu sortir vivant de l'eau, sans le secours de deux ouvriers qui le retirèrent. Ces sauveteurs furent récompensés par le propriétaire de la bête qui leur donna généreusement dix francs. On ne donne pas toujours autant pour sauver un homme ! déclara joyeusement l'un des deux ouvriers.

— Nous avons annoncé, ces jours derniers, l'arrestation, à Bruxelles, d'un individu qui avait réussi à soustraire des diamants au préjudice d'une personne de Metz. Cet individu, qui se trouve actuellement aux Petits-Carmes, sous le coup d'une demande d'extradition du gouvernement allemand, n'est pas le premier venu dans l'art de « monter des coups. » Il peut figurer à bon droit, à côté des escrocs les plus habiles parmi ceux cités par Vidocq.

Cet homme, dont le véritable nom n'est pas encore parfaitement connu, se trouvait il y a quelque temps à Berlin. Il se présente dans un des principaux magasins de bijoux et demande à acheter des parures de grand prix. Le marchand, voyant la mise recherchée, les allures de bon ton de l'acheteur, n'hésita pas à satisfaire au désir de celui-ci et s'empressa d'étaler tout ce qu'il possédait de plus beau, de plus riche, de plus élégant.

L'embarras du choix nuit. Le visiteur ne savait se décider et pendant qu'il examinait, questionnait, passe un major de la garde qui en plongeant un regard dans le magasin s'arrête, entre et s'élance vers l'acheteur. — Je vous félicite bien sincèrement, lui dit-il, en lui tendant la main, c'est un beau mariage que vous faites là, la marquise est riche, elle est jeune et jolie, ce qui ne gâte jamais rien. — Justement, répliqua le visiteur, je choisis quelques bijoux à offrir à ma future. Vous seriez bien aimable en m'aidant dans le choix à faire. — Bien volontiers, ajoute le major, et il émet son avis sur les divers bijoux exposés. Le choix est enfin terminé, le prix est arrêté, et le futur épouseur ouvre son portefeuille pour payer. Mais, ô contretemps ! il est loin d'avoir assez d'argent sur lui. Son embarras est grand, car dans quelques instants, la marquise va quitter la ville, et il tient beaucoup à lui offrir les bijoux avant son départ.

Il trouve néanmoins moyen de tout concilier. « Je vais emporter les bijoux, je les porterai à l'hôtel, puis je reviendrai apporter l'argent. Faismoi le plaisir de rester ici en attendant mon retour. Le marchand n'y verra pas d'inconvénient. »

« Oh ! pas du tout, du tout ! » On comprend : un major de la garde, dont la poitrine était toute constellée de décorations !

Notre homme part donc avec les bijoux. Une heure se passe. Il ne revient pas. Le major s'impatiente. Il doit monter la garde et veut s'en aller. Le propriétaire du magasin veut l'en empêcher. Le major se fâche et fait mine de tirer sou sabre. A ce moment passe un officier de police qui, au bruit qu'il entend dans le magasin, s'arrête devant la porte.

Le marchand, tout heureux de cette apparition, l'appelle, lui explique la chose. Le commissaire s'excuse, mais pour mettre un terme à cette affaire, il se voit forcé, à regret, de prier le major de le suivre au bureau. Le major regimbe bien un peu, mais, enfin, il finit par céder.

Quant au marchand, le commissaire lui dit d'attendre le retour de l'acheteur et de se présenter ensuite, à son tour, au bureau de police.

L'acheteur ne revint pas ; le major et le commissaire de police furent introuvables.

L'acheteur était un voleur, le major et le commissaire étaient ses complices déguisés !

— On lit dans le *Précurseur* :

« Voici quelques nouveaux détails au sujet du meurtre dont nous avons parlé hier, meurtre commis dans la rue des Champs, près de Stuyvenberg.

» Le sieur V..., qui est mis en état d'arrestation comme accusé dans ce triste événement, est marié et père de sept enfants. Il était le locataire du boutiquier Hammelen et lui devait de ce chef un arriéré de paiement de sept semaines. C'est ce qui avait déterminé Hammelen à le faire déloger, ce à quoi V..., se soumit, car samedi dernier sa femme et ses enfants enlevèrent le mobilier. Toutefois V... laissa par entêtement une armoire dans l'appartement où il persista à rester lui-même. Lundi, cependant, V... s'adoucit, remit la clef au propriétaire et s'en alla. Mais une réaction s'opéra derechef et V... se mit à boire. Le genièvre lui mit bientôt la tête à l'envers ; il reprit la direction de la maison de Hammelen dans l'intention, disait-il, de passer la nuit sous le toit de son ci-devant propriétaire. Mais au lieu de monter à l'appartement que son ménage venait de quitter, V... voulut s'introduire dans la cave de Hammelen Celui-ci étant survenu, une lutte s'engagea et V..., se dégageant, sauta de la cour sur un mur mitoyen et y arracha une tuile qu'il brisa sur la tête du malheureux boutiquier. Hammelen tomba pour ne plus se relever et V... fut arrêté quelques moments après.

— On écrit de Wavre-Sainte-Catherine au *Précurseur* d'Anvers :

« Il y a une vingtaine de jours, le sieur J. Van den Eynde, de notre commune, s'éveillant à son heure habituelle, fut on ne peut plus étonné de ne pas voir à son côté sa femme. Son étonnement alla en augmentant quand avec la disparition de son épouse, il constata également celle de ses vêtements à lui.

» Ne sachant que penser de cette aventure qui, pour lui, prenait les propositions d'un véritable événement, le sieur Vanden Eynde se livra à des recherches actives, mais ne parvint pas à découvrir le mot de l'énigme. Hélas ! il y avait du drame là-dessous, car hier, le fait s'est tristement expliqué par la trouvaille du cadavre de l'épouse disparue qui gisait, en état de décomposition déjà très-prononcée, dans un fossé voisin de l'habitation. La malheureuse était affublée des vêtements de son mari, ce qui fait soupçonner qu'elle se sera suicidée dans un accès d'aliénation mentale. »

— Le prix du pain à la Boulangerie économique bruxelloise, rue des Tanneurs, 54, est cette semaine de 47 c. le kil. la première qualité, 44 c. le kil. le demi-blanc, 41 c. le kil. le pain de ménage.

Nécrologie.

On nous annonce la mort de M. le chevalier de Souza-Lisboa, premier secrétaire de la légation du Brésil à Bruxelles.

M. de Lisboa a succombé hier, jeudi, à une maladie qui le minait depuis longtemps déjà, et qui l'avait obligé d'aller passer plusieurs mois dans le midi, avec l'espoir qu'un climat plus clément que le nôtre rétablirait sa santé. Cet espoir ne s'est malheureusement pas réalisé. M. de Lisboa laisse de vifs regrets, non-seulement dans le corps diplomatique, mais dans toute la haute société de Bruxelles, où il s'était acquis de nombreuses sympathies.

— M. le comte Brassier de Saint-Simon, ministre d'Allemagne près la cour d'Italie, est mort à Florence le 22 octobre. M. Marie-Joseph-Antoine Brassier de Saint Simon-Vallade était fils d'un émigré français et né en 1798 en Tyrol. Il avait épousé, en 1849, la fille du comte de Ribeaupierre, homme d'Etat russe, et ne laisse pas d'héritiers de son nom. Avant d'entrer dans la carrière diplomatique, il avait servi dans l'armée prussienne en qualité d'officier de la landwehr. Le comte Brassier représentait la Prusse, à l'époque de la guerre austro-italienne, auprès du roi de Sardaigne et manifesta de vives sympathies pour la politique du comte Cavour. Remplacé à Turin par le comte d'Usedom, il passa à l'ambassade de Constantinople et il quitta ce poste pour reprendre celui de membre plénipotentiaire de la Confédération du Nord et puis de l'empire allemand en Italie.

— Théophile Gautier a succombé mercredi à huit heures quarante minutes du matin, après une nuit entière d'agonie. Pendant les six heures qui ont précédé sa mort, il n'a pas repris connaissance, et ne s'est donc pas senti mourir.

Théophile Gautier était né à Tarbes le 31 août 1811. Il fit de brillantes études au collége Charlemagne, où il se lia avec Gérard de Nerval, qui resta toujours son ami. A son entrée dans la vie, Théophile Gautier eut d'abord l'idée de se faire peintre. Il entra dans l'atelier de Rioult. Mais le peu de succès qu'obtinrent ses premiers essais ne pouvait suffire à son esprit brillant et amoureux de la gloire. Il quitta le pinceau pour *peindre* avec sa plume.

Théophile Gautier publia, vers 1830, son premier volume de poésies, précédé de la légende d'*Albertus*.

En 1838, Théophile Gautier fit paraître un nouveau poëme, *la Comédie de la Mort*, et depuis il n'a jamais cessé de travailler.

Mademoiselle de Maupin,
Fortunio,
Une larme du Diable,
Les Roues innocents,
Militona,
Le Tricorne enchanté,
Le Capitaine Fracasse et plusieurs séries de notes de voyage parurent successivement. Enfin, le jour même de la mort de l'éminent littérateur, paraît son dernier volume : *Théâtre complet, Mystères, Comédies et Ballets*.

Dans le journalisme, Théophile Gautier a aussi sa grande place. Il collabora successivement à la *Presse*, au *Moniteur universel* ancien, au *Journal officiel*. Ses feuilletons de théâtres et ses articles de revue ne manquaient jamais d'être fort remarqués.

Théophile Gautier fut aussi rédacteur en chef de *l'Artiste* et bibliothécaire de S. A. I. Mme la princesse Mathilde.

Théophile Gautier laisse un fils qui porte le même prénom que lui, et deux filles mariées toutes deux à des littérateurs, Mme Judith Mendès et Mme Estelle Bergerat.

— Jeudi, 23 octobre, ont eu lieu, avec le concours de tout ce que Namur compte d'hommes éclairés et distingués, les obsèques de M. Jules Borgnet, enfant de cette ville et un de ceux qui l'ont la plus honorée par le caractère, les talents et la conduite. Il était archiviste de l'Etat pour la province et professeur d'histoire à l'athénée. Sa vie entière a été consacrée au culte de la patrie. Esprit investigateur, patient, dévoué, il a recherché partout, même sur la terre étrangère, les sources les plus intimes, les plus éloignées de notre histoire nationale. Ses *Promenades dans Namur* sont une œuvre archéologique où la recherche ingénieuse, infatigable, passionnée, dispute la connaissance des temps et des monuments historiques à l'indifférence et à l'oubli du temps présent. Une entreprise plus vaste occupait en dernier lieu les loisirs que lui laissaient ses fonctions publiques. Il recueillit les éléments d'une histoire des hommes marquants de sa province, œuvre ardue, compliquée, dont le gouvernement appréciait l'utilité et le mérite en lui prêtant son concours. Six jours de maladie aiguë ont suffi pour arrêter dans sa carrière cette honorable et bienfaisante existence. M. J. Borgnet n'avait que 54 ans et sa vigoureuse constitution lui promettait encore de longues années. Esprit calme, juste, solide, discernement imperturbable, âme élevée, cœur sensible, affectionné, fidèle, il ne comptait que des amis parmi tous ceux qui le connaissaient. Il ne leur reste de lui qu'un souvenir tendre et pieux, mais impérissable.

Arts, sciences et littérature.

— On annonce que M. Léonard a donné sa démission de professeur de violon au Conservatoire de Liége, et qu'il va s'établir définitivement à Paris.

— M. Edmond Van der Straeten vient de publier le second volume de son ouvrage « La musique aux Pays-Bas, avant le dix-neuvième siècle, » recueil de renseignements intéressants et pour la plupart inédits, sur nos compositeurs, nos virtuoses, nos théoriciens de la musique et nos luthiers d'autrefois. Ce second volume est orné de planches.

— Franz Lachner a fait à Munich une chute fâcheuse. Il ne s'agit pas d'un insuccès, mais d'une véritable chute qui a eu des « suites » regrettables. L'éminent compositeur a eu le bras droit écrasé par une voiture.

— Le *Guide musical* ouvre les deux concours suivants :

1° Pour la composition de trois mélodies (les paroles de M. Jules Guillaume sont publiées par le *Guide* dans son numéro du 24 octobre ; on peut s'en procurer des copies au bureau de ce journal). Un prix de 100 fr. sera accordé pour chaque mélodie.

2° Pour la composition de trois danses modernes au choix des concurrents. Un prix de cinquante francs sera accordé pour chaque danse.

Un jury spécial, pour chacun des deux genres de composition, décidera de la meilleure œuvre. Celle-ci restera la propriété des éditeurs du *Guide musical*

Les trois mélodies ainsi que les trois danses seront offertes à titre de prime aux abonnés du *Guide musical* pour l'année 1873.

Les manuscrits devront être adressés à MM. Schott frères, propriétaires-éditeurs du *Guide musical*, avant le 25 novembre. Ils devront porter une épigraphe qui sera reproduite dans un pli cacheté, lequel contiendra également le nom et l'adresse du compositeur. Toute œuvre signée, ou dont une indication pourrait trahir la provenance, sera écartée du concours.

— Le 4 novembre prochain aura lieu, à la Haye, la vente de la collection de M. Hurau, qui a consacré un demi-siècle et beaucoup d'argent à réunir une collection unique d'ouvrages, de portraits, de médailles et d'autographes relative à l'histoire des Pays-Bas : 638 volumes traitent de l'histoire du pays ; 1,427 médailles rappellent tous les événements célèbres depuis l'année 1420 jusqu'à nos jours. Des monnaies frappées soit par les comtes de Hollande, soit par les différentes provinces, et les portraits des anciens souverains du pays, des ducs de Brabant, et de tous les hommes qui ont joué un rôle dans les événements du seizième siècle, complètent cet ensemble merveilleux. L'exposition en aura lieu les 31 octobre, 1er et 2 novembre.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

Les affaires sont calmes, mais le marché est ferme. L'emprunt français fait 86-90, et les Métallique de 59 3/16 à 59 5/16 ; les Piastres sont à 29 1/4.

Le comptant est bien suivi : le 4 1/2 p. c. à 102-70. Les Banques nationales, en hausse de 15 francs, se traitent à 3,550 et les Anvers-Rotterdam sont demandées à 625 pour les anciennes et à 617 1/2 pour les nouvelles.

En change, on négocie le Londres à 25-52 1/2, et le Paris à 6 par mille de perte.

Communications et avis divers.

EMPRUNT NATIONAL FRANCAIS
de 3 milliards.

La Banque belge du Commerce et de l'Industrie, 58, rue du Marais, Bruxelles, est officiellement chargée par le trésor français de recevoir les versements et les libérations à l'emprunt de trois milliards et d'en donner quittance.

Ces versements peuvent s'opérer aux mêmes conditions qu'en France.

— M. Smeesters-Bosch, chapelier du Roi, a reçu de *Londres* les dernières *nouveautés* en **chapellerie fashionable** et de toute première qualité. Bruxelles, 56, M. de la Cour.

— *Hôtel de l'Europe*, Place Royale, Bruxelles. Réputation établie. Table d'hôte. Prix modérés.

— Confections pour hommes sur mesure, 7 et 8, place Ste-Gudule, et 32, rue des Paroissiens.

— Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8

— Lire l'intéressante annonce du Dr Crommelinck.

La MESSAGERIE EXPRESS, 92, rue du Midi, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont de-piété. — Commission. — Agence en douane.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 24 octobre.

Au moment de commencer cette lettre il m'arrive des nouvelles de la séance de la commission de permanence. Les colères annoncées ne se sont aucunement manifestées. On a parlé à M. Victor Lefranc de la question des paquebots dont il se fait un certain bruit dans les journaux de l'opposition. M. V. Lefranc s'en est référé au ministre des finances qui n'était pas présent ; M. Grévy a donné lecture d'une lettre de M. Maurice Richard et d'une autre de M. Rouher adressée à la commission de permanence et ayant pour but de protester au sujet de l'incident relatif au prince Napoléon. M. Grévy s'est contenté de dire qu'il renverrait les lettres à l'Assemblée ; pas une voix ne s'est élevée pour soutenir ou même commenter la proposition ; définitivement, la droite hésitera plus qu'on ne le dit à tenter de nouvelles agressions contre le gouvernement.

Le mouvement préfectoral est proche, et il sera très-peu considérable ; seulement, il est avéré aujourd'hui que le célèbre M. Guigues de Champvans sera mis enfin en disponibilité. Ce sera une compensation de la singulière décision qui a fait remplacer M. Duboin comme procureur de la république à Saint-Julien par un autre magistrat, M. Masse, connu exclusivement pour son horreur de la république, et de plus faisant partie d'un comité électoral monarchiste et par conséquent hostile au gouvernement qui le nomme. Aussi prétend-on que M. Grévy, qu'on voulait placer assez arbitrairement à la tête d'une croisade contre M. Gambetta, voudrait mettre, mais uniquement à titre de conseil, le président de la république en défiance contre tous les bonapartistes qui remplissent l'administration.

Je ne crois pas beaucoup, je l'avoue, à ces dernières intentions prêtées à l'honorable président de l'Assemblée, mais je dois confesser que, dans tous les cas, cette récente supposition est moins absurde que l'autre.

Les bruits de modifications ministérielles ne se justifient pas jusqu'à présent, bien qu'on paraisse avoir dans le monde gouvernemental quelques griefs contre le ministre de l'intérieur.

Dans tous les cas, ce ne serait pas M. Casimir Périer qui serait appelé à le remplacer. On assure que cet homme politique, à qui M. Thiers aurait écrit de Trouville une lettre extrêmement affectueuse, pour lui demander de se rapprocher davantage du gouvernement, aurait répondu qu'il avait toujours pour la république et son président les mêmes sympathies, mais qu'il ne reviendrait aux affaires que lorsqu'il y aurait un gouvernement organisé constitutionnellement et un ministère parlementaire formellement responsable.

On ajoute même que le résultat de cette réponse aurait été de faire hâter par M. Thiers certains travaux dont il s'occupe, notamment celui d'une Constitution calquée sur celle de l'an III. J'ai quelque lieu de croire, cependant, que le président de la république a le coup d'œil trop juste pour ne pas comprendre qu'il n'y a rien à faire dans cette voie avec la Chambre actuelle. La droite manifestera des rancunes, créera des embarras au gouvernement, votera dans les conditions de réaction les plus prononcées qu'elle pourra des lois d'urgence, mais il y a trop d'incohérence, de division, d'incompatibilité dans les divers éléments du Parlement actuel pour qu'on y puisse aboutir à ce résultat de la consolidation définitive des institutions actuelles et de l'élaboration d'une constitution.

En attendant, les conversions républicaines ne manquent pas. M. Jules de Lasteyrie, qui se présente pour le conseil général, dans Seine-et-Oise, n'a vu de chances de succès que dans une profession de foi républicaine. M. Bertauld, du centre gauche, dont la couleur politique est plus nettement connue, pose la même candidature dans le Calvados.

Dans Seine-et-Oise, M. Amédée Lefebvre-Pontalis, membre de la commission de permanence, vient de prononcer avec peu de succès et encore moins d'auditeurs, un discours à Sergy ; son frère, M. Antonin Lefebvre Pontalis, n'avait pas été plus heureux à Epernon (Eure-et-Loir).

M. le comte Jaubert, qu'on sait un des membres les plus irascibles de la majorité, fait citer pour attaques à sa personne, à Bourges, pour le 28 octobre, *l'Union républicaine* du Cher.

Les pèlerinages sont plus fréquents qu'imposants par le nombre des fidèles. Le 22 de ce mois, à Valence, a eu lieu encore un de ces pieux rassemblements.

Le Saint-Père vient de relever de ses vœux monastiques le jésuite Dufour d'Astafort. Ce dernier continuera à appartenir au clergé, mais cessera de faire partie de l'ordre des jésuites.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, M. Thiers ne pourra assister à la clôture de l'exposition de Lyon, d'ailleurs, comme on le sait, peu favorisée par les circonstances. Le président de la république a écrit pour manifester ses regrets, mais il a fait observer qu'il ne pourrait se rendre à Lyon sans visiter les monuments et les principaux établissements de la ville, et que, au moment de la réouverture de la session et des travaux importants qu'il faut préparer, cela lui causerait une perte de temps trop grande.

L'escadre de la Méditerranée (2e division) qui était dans les parages de Tunis, vient de mouiller devant Port-Saïd ; de là elle appareillera pour la Syrie, et jettera l'ancre devant Smyrne pour y attendre de nouveaux ordres.

Le bulletin de la *Correspondance républicaine*, rédigé dans un très-bon esprit, parle aujourd'hui de l'incident militaire qui s'est passé à la Fère, et qui, s'il n'est pas démenti de la façon la plus sérieuse, appelle l'attention du gouvernement.

M. Piétrement s'est désisté de sa candidature pour le conseil municipal de Paris (quartier des Halles) en faveur de M. Lamouroux, pharmacien. Le candidat conservateur est M. Poiret, marchand de farines.

Autre correspondance.

Paris, 24 octobre.

La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui pour la septième et dernière fois.

M. Thiers n'assistait pas à la séance. Le gouvernement était représenté par M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, et par M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères.

La séance s'est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Grévy. Le train partant de Versailles à trois heures ramenait à Paris la plupart des membres de la commission.

C'est vous dire que la séance a été courte et de peu d'importance. M. Grévy a annoncé qu'il avait reçu du

Ayuntamiento de Madrid

prince Napoléon la protestation dont vous avez publié le texte.

La commission n'ayant pas qualité pour en connaître, ce document ira rejoindre la pétition relative aux affaires de Nantes, c'est-à-dire qu'il sera soumis à la commission des pétitions lors du retour de l'Assemblée.

Une discussion s'est ensuite engagée sur la concession d'un service de bateaux à vapeur que le ministre aurait faite au directeur d'un journal de Paris. *Le Pays* et quelques autres feuilles avaient déjà signalé le fait qui a servi de texte aux récriminations de quelques membres de la droite.

Cette question comme tant d'autres abordées dans diverses séances, échappant à la compétence de la commission, on a dû se borner à un échange d'explications.

En somme rien d'important, comme vous le voyez, n'a marqué cette dernière séance qui n'a pas même duré une heure.

Les députés commencent à arriver de leurs départements. Dans quelques jours auront lieu les premières réunions des divers groupes parlementaires. C'est alors que les partis arrêteront la ligne de conduite qu'ils se proposent de suivre dans la prochaine session. Jusque-là tenez pour peu sérieux les bruits de fusion, d'interpellations et autres inventés périodiquement par les journaux à court de nouvelles.

La *Correspondance Havas* donne les détails que voici sur la séance de la commission de permanence :

« La séance est ouverte à une heure et demie sous la présidence de M. Grévy.

» MM. Desjardins et Rémusat, secrétaires; MM. Martin des Pallières, questeur, y assistent.

» M. Lefranc représente le gouvernement.

» Sont présents : MM. de Mornay, Renneville, Antonin Lefebvre-Pontalis, Laboulaye, général Frébault, Noël Parfait, de Mahy, Journault, Lucet, Robert de Massy, Paul Morin, d'Haussonville, la Rochefoucauld-Bissaccia, Bottiau, Ferdinand Moreau, Pagès-Duport, Delpit, Perrot, d'Aboville, de Kergorlay, Collet.

» Lecture est donnée du procès-verbal par M. de Rémusat.

» Quelques observations y sont faites par M. d'Aboville. Il dit qu'il n'a pas seulement regardé comme illégal le renvoi du prince Napoléon, mais il a dit que les votes de déchéance invoqués par M. Thiers s'appliquaient au trône non à la qualité de français.

» La rectification demandée sera faite au procès-verbal.

» M. Perrot regrette que le procès-verbal n'ait pas consigné une phrase de M. Thiers déclarant que la Chambre ferait sagement de se prononcer contre les paroles de M. Gambetta.

» M. Lucet observe que le président de la république n'a pas parlé de l'Assemblée, mais a simplement conseillé aux amis du gouvernement républicain de s'élever contre ces paroles, car plus que personne ils sont intéressés à répudier les doctrines émises à Grenoble.

» MM. Delpit et Perrot affirment que le président de la république a eu en vue, dans ses paroles, l'Assemblée aussi bien que les républicains. M. Delpit demande que le procès-verbal consigne l'adhésion qu'il a donnée aux paroles de M. Thiers.

» Le procès-verbal fait dire à M. Thiers qu'il avait été convenu à Nantes que les pèlerins ne porteraient pas de signes extérieurs. M. Delpit nie que cet engagement eût été pris. Il demande une rectification sur le procès-verbal.

» M. de Mahy exprime le désir que le procès-verbal fasse mention de sa protestation contre les paroles de M. de Mornay, alléguant que les hommes qui ont approuvé les paroles de M. Gambetta ne sont pas Français.

» M. de la Rochefoucauld dit qu'il demandera aussi qu'on mentionne au procès-verbal sa réponse à M. de Mahy.

» M. Grévy met un terme à ces observations.

» Le procès-verbal est adopté.

» Le président Grévy annonce à la commission que, outre la protestation du prince Napoléon contre son renvoi et sa plainte au parquet, une lettre de MM. Rouher et Maurice Richard lui a été adressée le 15 octobre. Il lit ces lettres.

» Ces lettres disent que, prévoyant que la commission de permanence sera saisie de la protestation du prince, au besoin les signataires prient que la commission soit saisie d'une affaire qui constitue une violation des lois du pays; les signataires offrent de fournir à la commission les renseignements les plus circonstanciés.

» Le président Grévy donne lecture de la réponse qu'il a adressée à MM. Rouher et Richard.

» Cette réponse dit que les questions soulevées par la protestation du prince ne sont pas de la compétence de la commission : ses attributions doivent se borner à remplir les obligations que lui imposent l'art. 35 de la Constitution de 1848.

» La commission adhère à l'avis de son président et renvoie les lettres à l'Assemblée.

» M. Bottiau demande le résultat des instructions sur les troubles de Nantes, concernant les pèlerinages de Lourdes.

» M. Victor Lefranc répond que cette question est du ressort du ministère de la justice qui continue l'instruction. M. Pagès-Duport propose à la commission de clôturer ses séances.

» La commission approuve.

» M. Pagès Duport demande ensuite que tous les rapports relatifs aux lois financières soient imprimés et distribués, afin que la discussion commence aussitôt après l'ouverture de la session de l'Assemblée.

» La séance est levée à deux heures et demie. »

Reine-Adélaïde Peteil, femme Neveu, âgée de trente-sept ans, née à Vernouillet, domestique à Nuisement, comparaissait dernièrement devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir, accusée d'avoir donné la mort à son enfant nouveau-né dans les circonstances suivantes :

Dans le courant de mai dernier, la rumeur publique l'accuse d'être accouchée clandestinement. On avait remarqué les signes visibles d'une grossesse avancée qui disparurent subitement; aux questions qui lui furent adressées, elle opposa constamment des dénégations formelles. Le 28 mai, une perquisition fut opérée dans sa chambre; on remarqua que derrière la porte d'entrée et le long du mur, les carreaux étaient descellés, et, en fouillant, on trouva le cadavre d'un enfant du sexe féminin enveloppé dans des linges ensanglantés; cette enfant était née à terme et viable.

La mort devait avoir été causée par contusions violentes et fracture du cerveau, qui portait des traces de coups répétés; le crâne était fracassé, l'œil gauche sorti de l'orbite. En présence de ces preuves irrécusables, la femme Neveu est convenue que cet enfant était le sien; quant aux causes de sa mort, elle les a expliquées par deux systèmes contradictoires et mensongers, qui n'ont pu détourner de sa tête l'accusation à laquelle elle a à répondre aujourd'hui.

Dans son interrogatoire, elle persiste dans le système déplorable de défense qu'elle a adopté dans le cours de l'instruction.

Elle soutient que Rousseau père et fils, chez lesquels elle était employée, ont eu des relations avec elle; que c'est par suite de leurs promesses et de leurs menaces qu'elle a caché sa grossesse. Après son accouchement, ils sont venus la trouver; Rousseau fils était armé d'une pioche. Rousseau père lui aurait dit : « Tu ne vas pas garder cet enfant-là ! » et comme elle cherchait à défendre son enfant, Rousseau père l'aurait saisie à la gorge, menaçant de l'étrangler, pendant que le fils s'emparait de l'enfant, lui brisait le crâne contre le mur et enterrait le cadavre sous les pavés de la chambre.

Ce système lui aurait été suggéré par sa sœur qui lui avait dit qu'elle ne pouvait avoir commis le crime seule, qu'elle n'avait pas eu la force de dépaver la chambre. Mais quand plus tard la sœur a su que les carreaux n'étaient pas scellés : « Ah ! dit-elle, c'est une autre affaire; il ne faut pas beaucoup de force pour soulever des carreaux qui ne sont pas scellés. »

Rousseau père et fils se défendent avec énergie de l'imputation calomnieuse portée contre eux par l'accusée. Rousseau père dit qu'il vit honnêtement avec sa femme, qu'il défie les propos sur son compte : « Il ne faudrait pas être dégoûté, ajoute-t-il, pour aller avec une fille pareille ! » Puis, devant la persistance de la femme Neveu, l'indignation l'emporte et les gros mots sortent de sa bouche.

Quant à Rousseau fils, il déclare avec un accent de vérité qu'en ce moment sa femme vit séparée de lui, qu'il ne désespère pas de ramener la paix dans son ménage, qu'il est épié par les parents de sa femme, et qu'il se garderait bien de donner la moindre prise à des propos qui compromettraient l'avenir.

La femme Neveu, déclarée coupable, mais avec admission de circonstances atténuantes, est condamnée à vingt années de travaux forcés.

(*Le Droit.*)

— On lit dans le *Journal de l'Aisne* :

« On a appris le 20, à Laon (Aisne) qu'un grave accident était arrivé dans la soirée de samedi, sur la ligne de Tergnier. Le train de marchandises n° 808 avait déraillé entre Crépy et La Fère, encombrant la voie de telle sorte que les trains de nuit n'ont pu passer et que les courriers du soir dans la direction de Tergnier et du Nord ne sont pas arrivés à leur destination.

» Voici les détails que nous avons pu recueillir sur cet accident :

» Le déraillement serait, dit-on, attribuable à la rupture d'un essieu, survenue à un des waggons les plus rapprochés de la machine; l'une des roues ayant été projetée au loin, le tronçon d'essieu se serait enfoncé dans le sol; les douze voitures suivantes, arrêtées par cet obstacle, sont venues s'entasser les unes sur les autres. Partie a été jetée en travers, formant sur toute la largeur de la voie une formidable barricade d'une haie à l'autre. Dans ce désastre, les fils télégraphiques ont été arrachés et toute communication électrique s'est trouvée interrompue entre Crépy et La Fère. Ce n'est qu'hier matin, à sept heures, qu'on a pu déblayer une des voies et reprendre le service, grâce aux efforts inouïs accomplis pendant la nuit sous la direction de M. Stievenart, chef des ateliers de Tergnier, de l'inspecteur, du chef de gare de Laon, de M. le commissaire de surveillance administrative, accourus sur les lieux au premier avis de l'accident.

» Circonstance singulière, tandis que les dix voitures de queue du train restaient sur les rails, le waggon dont l'essieu s'est brisé arrivait jusqu'en gare de La Fère avec la machine et le tender : seulement ce waggon se tenait pour ainsi dire en équilibre avec une roue de moins, ce que peut seule expliquer la légèreté de son chargement : il était rempli de noix.

» Fort heureusement, si les dégâts matériels ont dû avoir une certaine importance, on n'a à déplorer ni mort ni blessure. »

— INONDATIONS. — Le *Journal de la Nièvre* donne quelques renseignements sur les incidents occasionnés dans ce département par la crue de la Loire :

A Decize, la crue s'est manifestée dimanche matin; à midi, tout le quartier de la Saulaie était envahi. La crue du bras droit a été très-importante; les habitants des bas quartiers ont été obligés de déloger dans la nuit; la journée du lundi a été calme.

A Nevers, le maximum de la crue a eu lieu lundi dans l'après-midi. Le quartier de Mouesse a été préservé par les travaux de défense, mais le faubourg Saint-Antoine a été inondé, et les maisons du bas quai de Loire ont eu de l'eau jusqu'au premier étage.

A Fourchambault, la Loire a débordé lundi matin. Les routes de Marzy et de Germigny ont été interceptées. L'usine a dû interrompre tout travail.

A Cosne, les bas quartiers de la ville n'ont pas été atteints, malgré une crue qui a été pendant quelques heures de 7 à 8 centimètres par heure.

A Nevers, la Loire a commencé à décroître mardi, mais très-lentement.

A Roanne, elle avait diminué, avant-hier matin, de moitié.

A Orléans, la crue annoncée avait excité une très-grande inquiétude; tous les riverains avaient commencé leurs déménagements dès lundi. Hier soir, à une heure, le maire d'Orléans affichait des nouvelles rassurantes, et avertissait que le maximum aurait lieu, le 23, vers deux heures du matin. Toute la nuit du lundi au mardi, les gendarmes ont parcouru les campagnes pour prévenir les populations riveraines de la Loire.

La crue de la Saône diminue très-sensiblement; les petites rivières du Lyonnais sont rentrées dans leur lit sans avoir fait de dégâts.

Les débordements de la Garonne et du Lot ont eu lieu avant-hier; c'est aux environs de Marmande que le niveau a été le plus élevé; on parle de dommages considérables. A Bordeaux, on s'est très-peu ressenti de cette crue : hier matin, un ponton a coulé à fond par le choc des débris charriés par la rivière. A Agen, la Garonne a débordé sur les deux rives et couvrait avant-hier encore la promenade du Gravier. La décroissance a commencé hier matin.

Le Tarn a subi une crue vendredi soir à Millau et samedi matin à Montauban; par suite du grossissement des affluents, la crue reprit de plus belle samedi soir à Millau; dimanche matin elle était à son maximum : la rivière a entraîné dans sa course une masse de débris de tout genre. On a vu un puits de bois resté debout et dominant de plusieurs mètres le niveau des eaux qui l'emportaient. Le jardin public de Montauban a été submergé.

Le débordement du Rhône a motivé les craintes les plus sérieuses aux environs de Tarascon. Dimanche, le danger paraissait tel, qu'on parlait même de couper la voie ferrée; M. Limbourg, à peine de retour à Marseille, est aussitôt reparti pour Tarascon par un train de marchandises.

Lundi soir, l'eau menaçait de plus en plus Tarascon; on a vu hier, par des dépêches télégraphiques, que tout danger avait disparu dans la matinée de mardi.

— La *Gironde* du 22 rapporte qu'aux environs de Marmande, à la jonction du Lot et de la Garonne, l'inondation a fait des dégâts considérables.

— On lit dans le *Journal de Nice*, du 22 :

« Une pluie diluvienne, à laquelle se mêlait une violente perturbation atmosphérique, est tombée hier matin à Utelle. Tout à coup la foudre a éclaté sur le clocher de l'église renfermant cinq cloches, et qui s'est écroulé en partie; trois des cloches paraissent intactes, et sont restées en place; quant aux deux autres, l'une d'elles en tombant a abîmé l'horloge, l'autre est venue se briser sur le sol en entraînant des décombres à sa suite. La foudre a pénétré dans l'intérieur de l'église, où elle a causé d'assez grands ravages; elle est allée se perdre dans le puits du presbytère. Au moment où ce malheur se produisait, plusieurs personnes étaient réunies pour entendre la messe. On juge de l'effroi de ces fidèles, dont quelques-uns ont été renversés. »

— On lit dans *la Liberté* du 24 :

« Les pluies persistantes qui tombent depuis quelques jours ont accru la hauteur du niveau de la Seine au point de faire craindre à nouveau des accidents comme ceux que nous avons déjà signalés dernièrement dans les environs de la rue Pascal, à propos du barrage de la Bièvre.

» Les pluies, fréquentes à Paris, ont été plus grosses et plus fréquentes encore dans la partie supérieure du bassin de la Seine. D'après les nouvelles que nous avons reçues des différentes stations hygrométriques, la Seine a éprouvé une montée de 2 mètres depuis le 15 de ce mois jusqu'à ce jour. Le long de son parcours, et spécialement aux environs de Paris, on a eu quelques accidents à déplorer, tels que bris de bateaux, inondations partielles, surtout aux abreuvoirs, où quelques chevaux ont été noyés.

» La crue de la Seine a failli emporter le pont de bateaux de Chatou. Il a résisté, grâce au travail acharné de cinquante hommes; mais les charpentes et les matériaux destinés à la reconstruction du pont de pierre ont été enlevés par les eaux. »

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille*, du 22 :

« Nous apprenons que M. Limbourg, préfet des Bouches-du-Rhône, est parti hier matin à 11 h. 30 par un train de marchandises pour se rendre à Arles et à Tarascon où l'inondation prend malheureusement des proportions inquiétantes.

» On craint très-sérieusement pour la voie ferrée, entre Tarascon et Graveson, et si la crue augmente, on sera probablement forcé de couper la ligne en amont de Tarascon, pour préserver cette ville de l'inondation. »

— Voici de nouveaux renseignements au sujet des inondations survenues dans les départements voisins, par suite des pluies torrentielles de ces derniers jours.

Dans le Gard, on a des nouvelles des villages de Comps et de Vallabrègues. Le bassin des eaux de la ville de Nîmes, sur les bords du Rhône, est envahi par les eaux, mais les voûtes ont parfaitement résisté. M. le maire de Nîmes était hier dans cette localité.

Les digues de Vallabrègues ont egalement protégé une partie de la petite ville; les habitants ont construit des abris dans le cimetière.

On annonce, d'autre part, que le préfet du Gard et le commandant de gendarmerie ont été avant-hier à Beaucaire, où le Rhône n'a fait que couvrir le champ de foire.

Le petit Rhône a aussi pris des proportions qui ont inquiété les habitants de Saint-Gilles pendant toute la journée du 19.

Dans le département de Vaucluse, le Rhône a subi une très-forte crue. L'île de la Barthelasse et une partie du territoire d'Avignon sont inondés.

A Roquemaure, Caderousse et plusieurs communes du littoral du Rhône les communications sont interrompues, l'eau couvrant une partie des routes.

Dans le département de l'Aude, on signale une forte crue de l'Aude dans le haut de la rivière.

On écrit de Narbonne que par suite du débordement de l'Orbieu, la voie du chemin de fer a été envahie et la circulation momentanément suspendue.

Dans l'Aveyron, le Lot est sorti de son lit dans la journée d'avant-hier et a inondé la vallée.

Les pertes occasionnées par l'inondation sont considérables.

Tel est le résumé des nouvelles que nous apportent les journaux des départements.

Grâce au beau temps qui a régné pendant toute la journée de dimanche et qui s'est maintenu hier lundi, il y a tout lieu d'espérer que ces inondations ne prendront pas de plus grandes proportions.

— On nous écrit de Marseille :

« Le 22, le Rhône a commencé enfin à décroître, après s'être élevé la veille à 6 mètres 89 centimètres au-dessus de l'étiage; c'est seulement 1 mètre 6 cent. de moins que dans la grande inondation de 1856. La crue de 1840 a été sept fois dépassée de quelques centimètres; cependant les résultats ont été moins graves qu'alors, à raison des digues plus hautes et plus solides, élevées pour couvrir les principales villes riveraines. Avignon, qui avait été inondé en 1840 et où l'on circulait en bateau, n'a plus été envahi. L'eau a débordé sur la promenade de l'Oule, sans franchir les portes des remparts. Quant à la ville de Tarascon, où le chemin de fer du Midi vient se bifurquer à celui de la Méditerranée, les hautes chaussées de ces deux voies ferrées la placent dans une situation assez dangereuse; car les eaux, une fois débordées, ne trouvent plus d'issue et peuvent s'amonceler à une hauteur qui menacerait toute la ville d'une catastrophe. »

— Une jeune femme, brune, vive et sémillante, d'un extérieur agréable, l'œil intelligent, s'avance à la barre avec un certain air d'assurance et vient s'asseoir sur le banc des prévenus; au tribunal correctionnel de la Seine elle déclare se nommer Camille-Léontine, femme Dulac, caissière. De l'autre côté, son mari, le sieur Dulac, prend place au banc de la partie civile. Il prétend que sa femme a commis, à plusieurs reprises, le délit d'adultère avec divers complices; il déclare persister dans sa plainte.

M. LE PRÉSIDENT. Votre mari vous accuse d'avoir, à plusieurs reprises, commis le délit d'adultère; vous auriez été trouvée avec divers complices dans des conditions qui ne sauraient laisser de doute. Vos complices ont été désignés, mais les éléments de l'information n'ont pas permis de les retenir dans les liens de la poursuite et vous comparaissez seule devant le tribunal. Vous avez formé une demande reconventionnelle contre votre mari, mais une ordonnance de non-lieu constate que la preuve des faits que vous alléguiez n'était pas faite.

LA DAME DULAC. Je n'ai rien à dire; je demande seulement la remise de l'affaire.

M. LE PRÉSIDENT. Elle sera remise après l'audition des témoins pour les plaidoiries. Reconnaissez-vous les faits qui vous sont imputés?

LA DAME DULAC. Je ne les ai pas commis.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez épousé le sieur Dulac le 21 janvier 1865?

LA DAME DULAC. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous seriez, peu après, tombée dans l'inconduite; vous auriez mené une vie de débauche et de scandale. Vers la fin de l'année 1871, on vous a trouvée dans un hôtel garni de la rue Mazarine, l'hôtel du Mouton-Blanc, à dix heures du soir; vous étiez là avec un de vos amants, le sieur Julliard?

LA DAME DULAC. Jamais.

M. LE PRÉSIDENT. Le commissaire de police a pénétré dans la chambre de cet hôtel où vous étiez en tête-à-tête avec le sieur Mayeux.

LA DAME DULAC. Jamais.

M. LE PRÉSIDENT. On n'a pas constaté, il est vrai, un flagrant délit; mais votre manteau était sur une chaise, sur la table étaient des verres remplis de vin chaud.

LA DAME DULAC. Cela peut me compromettre, je le reconnais; mais cela ne prouve pas que j'aie commis un adultère.

M. LE PRÉSIDENT. Votre mari a chargé un agent de vous surveiller; il a loué une chambre en face de celle que vous occupiez rue Mazarine, et on vous a vue en compagnie de deux hommes et d'une femme, et toutes les fois que la lueur des réverbères permettait de laisser voir dans l'intérieur de la pièce, on distinguait les bras d'un de ces individus passés autour de votre taille et de nombreux échanges de baisers.

LA DAME DULAC. Je ne me suis jamais trouvée avec d'autres personnes qu'une dame de mes amies et son amant.

M. LE PRÉSIDENT. L'agent déclare que l'un de ces individus s'appelle Julliard.

LA DAME DULAC. C'est complétement faux.

M. LE PRÉSIDENT. Il est certain que rue Saint-Sabin, à Paris, vous avez entretenu des relations adultères avec un sieur Robin. Un témoin, la dame Desprez, a déposé dans l'instruction qu'à travers la cloison qui séparait sa chambre de celle du sieur Robin, elle était pour ainsi dire en tiers dans vos rendez-vous avec votre amant; ces rendez-vous avaient particulièrement lieu pendant les nuits des samedis aux dimanches.

La dame DULAC. Oh ! cela n'est pas vrai.

M. LE PRÉSIDENT. Votre mari a trouvé derrière une glace de votre logement des débris de lettres qui constataient vos relations avec un autre locataire de la même maison.

Mme DESPREZ, âgée de 23 ans, dépose. — Ma chambre était voisine, rue Saint-Sabin, de celle de M. Robin, avec lequel on disait dans la maison qu'elle entretenait des relations. J'ai voulu m'en assurer; un matin, je me suis levée, j'ai fait mon lit vers six heures du matin. J'ouvris ma porte et je pus apercevoir la dame Dulac chez M. Robin. Parfois, M. Dulac rentrait pour déjeuner et appelait sa femme qui était chez M. Robin. La cloison de ma chambre est très-mince, j'ai entendu bien souvent tout ce qui peut se passer entre amants.

Quand elle a déménagé, rapport au scandale que cela avait causé dans la maison, il y avait un mois ou deux que cela durait.

M. LE PRÉSIDENT. Est-il vrai que vous alliez dans la chambre de Robin?

LA DAME DULAC. Cela n'est pas vrai; j'allais dans la chambre de ma bonne.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà une chambre de bonne bien placée, il faut en convenir.

LE TÉMOIN. Les faits dont je parle se sont passés depuis la Toussaint de 1869 jusqu'au départ de M. Robin, c'est-à-dire en avril 1870. Ils prenaient en outre des rendez-vous sur le boulevard. Mme Dulac prenait pour prétexte de sortir qu'elle allait chercher du tabac.

Me BOYER. D'autres témoins ont-ils entendu ce que raconte la dame Desprez?

M. LE PRÉSIDENT. Non, puisque c'est par suite de la situation de la chambre qu'elle occupait.

Me BOYER. Elle est bien curieuse, Mme Desprez, alors.

M. LE PRÉSIDENT. La curiosité est de toute éternité chez les dames.

CHARLES HAMM, courtier. En 1869, avant la guerre, j'étais concierge de la maison rue Saint-Sabin. Les époux Dulac logeaient au cinquième étage; au-dessus, habitait M. Robin, qui a quitté la maison de lui-même, lorsqu'il s'attendait à recevoir congé.

Un jour que M. Robin était avec la dame Dulac dans ma loge, celle-ci dit que les jeunes gens pouvaient tout se permettre dans ma loge. Mme Dulac se rendait dans la chambre de M. Robin en l'absence de son mari; elle y restait des heures entières. Je ne sais rien de plus.

Dame LEROY, cinquante-quatre ans, rentière. Je suis propriétaire de la maison rue Saint-Sabin. M. Robin y menait une mauvaise conduite; j'ai été obligée de lui donner congé il y a au moins trois ans.

M. le président fait donner lecture de la déclaration écrite du sieur Rigoni, chargé par le sieur Dulac de surveiller la conduite de sa femme.

M. LE PRÉSIDENT, à la dame Dulac. Qu'avez-vous à dire?

La dame DULAC. Tout cela est faux !

Le tribunal, après avoir entendu ces dépositions, a renvoyé l'affaire à huitaine pour les plaidoiries.

A l'audience de ce jour, Me Jules Périn, avocat, a plaidé pour M. Dulac.

La défense de Mme Dulac a été présentée par Me Boyer.

Au nombre des pièces dont l'avocat a donné lecture figure le prospectus suivant :

« Maison PETIT Victor. — MAZIER, successeur
Affaires particulières
Rue...

PARIS — PROVINCE — ÉTRANGER.

» M. Victor a l'honneur de vous faire connaître sa spécialité que vous saurez apprécier. Il se charge d'affaires intimes et particulières dans les familles, telles que renseignements sur mariages, etc. Il se charge aussi des surveillances qu'on désire lui confier, c'est-à-dire surveiller pour affirmer non seulement ce dont on doute, mais encore ce que l'on croit certain et que cependant on ne peut vérifier soi-même, ce qui est indispensable pour les personnes en désaccord, où toujours l'une ou l'autre a besoin de preuves suffisantes, etc., etc.

» Célérité, discrétion.

» Quinze années suivies d'une pratique de chaque jour, l'intention absolue de la chose, une discrétion constatée m'ayant su faire apprécier par le commerce, la magistrature et les hautes classes;

» Honoré de la confiance intime de beaucoup d'entre vous..., etc., etc.

» Ma spécialité, *surveillance particulière*, détaillée ci-dessus, vous mettra à même de juger de l'opportunité des services que je puis rendre à un moment donné. »

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. l'avocat de la république Bérard des Glajeux, a condamné la dame Dulac à la peine de l'emprisonnement pendant six mois.

Bulletin de la bourse de Paris.

24 octobre. — La première cote de Londres arrive sans changement, mais la seconde vient en hausse de 3/16.

L'escompte de la Banque d'Angleterre n'est pas augmentée, ainsi que le bruit en avait couru hier dans les dernières minutes de la Bourse d'hier.

Notre spéculation, qui ne perd pas de vue un seul instant les mouvements du marché anglais, est bien impressionnée par les nouvelles d'aujourd'hui.

Les cours de nos fonds publics progressent assez vivement. Dans la dernière demi-heure les achats s'étant arrêtés, il y a eu quelques reventes et les cours ont fléchi, mais la clôture se fait dans de bonnes conditions.

On parle d'achats importants qui auraient été faits par le syndic des agents de change, et on suppose qu'il pourrait bien avoir opéré pour le compte du trésor.

Quoi qu'il en soit les dispositions du marché sont excellentes, et si le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre se maintient comme il est actuellement, la prochaine liquidation se fera inévitablement en forte hausse.

Le 3 p. c. a fait 52-95 et il reste à 52-90.

Le 5 p. c. ancien s'est négocié de 84-10 à 84-30.

L'emprunt termine à 87, après avoir été coté au plus haut à 87-05.

Les valeurs financières et les actions de chemins de fer ne prennent pas une large part à la reprise. Mais il y a des symptômes d'amélioration sur la plupart des valeurs.

Nous constaterons notamment la fermeté du Crédit mobilier espagnol, de l'Autrichien et du Lombard.

Les valeurs du Canal de Suez sont également mieux tenues.

Les Obligations de la Ville de Paris sont toujours très-lourdes.

Le 5 p. c. italien se traite de 68-65 à 68-55.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning Advertiser* :

«Le prix du charbon va probablement baisser aussi rapidement qu'il s'est élevé. L'association des « Steam Coalowners » vient de réunir ses membres à Cardiff et y a voté, après une longue discussion, une diminution de prix de six shillings par tonne. Cette décision a été prise en prévision d'une baisse générale des prix du charbon dans tout le pays. »

Samedi dernier, un drame mystérieux s'est accompli au n° 18, Gulden square, Londres. Voici les détails connus jusqu'à ce jour. Jeudi dernier un étranger bien vêtu se présentait au numéro que nous venons de citer et y louait pour un mois deux chambres au second étage pour lui et sa femme. Une heure après le couple prenait possession du logement. Le mari parlait anglais assez facilement, la femme avec difficulté. Dans la soirée du jeudi et la journée du vendredi, la propriétaire les vit sortir et rentrer plusieurs fois; mais le samedi, midi avait sonné sans que personne eût observé le moindre mouvement dans l'appartement du second étage. Comme la clef était pendue à sa place ordinaire, la propriétaire pensa que ses locataires étaient sortis sans être vus et elle se rendit à la chambre pour la mettre en ordre avant leur retour. Jugez de son effroi en ouvrant la porte; sur une chaise, elle aperçut le cadavre de la femme assise, la tête enveloppée d'une couverture de voyage; sur le plancher, la tête du côté de la fenêtre, gisait le corps du mari. Aux cris qu'elle poussa, les habitants de la maison accoururent, et le médecin que l'on alla quérir, déclara que les deux personnes étaient mortes déjà depuis quelques heures. On trouva sur la table une fiole contenant de la strychnine et une lettre, écrite par le mari, annonçant que lui et sa femme se donnaient volontairement la mort.

On se perd en conjectures sur les noms et sur la nationalité de ces deux morts. Tout porte cependant à croire qu'ils étaient Français et nouvellement arrivés en Angleterre. Pour faire disparaître toute trace de leur identité, ils avaient poussé le soin jusqu'à couper les initiales de leur linge. Cependant un mouchoir a échappé qui est marqué A. D.

Les membres du club géographique ont offert un banquet à M. Stanley, et comme on peut le penser, il y a été surtout question du docteur Livingstone. Le héros de la fête, en répondant au toast porté en son honneur, a annoncé que le voyageur ne voulait pas revenir en Angleterre avant d'avoir fini ses recherches sur les sources du Nil. Cela lui prendra peut-être deux ans. Il était du reste dans les meilleures conditions pour accomplir cette tâche. A l'époque où M. Stanley l'a quitté, il était aussi bien pourvu que s'il avait quitté Zanzibar pour une nouvelle expédition. Il avait avec lui une escorte de 70 soldats, 46 sacs de verroterie, aussi utiles dans l'intérieur de l'Afrique que les banknotes en Angleterre, et 4,000 mètres de drap, qui lui suffiront longtemps pour ses échanges. Tout le monde doit donc s'attendre, selon lui, à la réussite complète de l'entreprise.

Le *Daily News* donne aujourd'hui l'extrait suivant d'une lettre écrite par le docteur Livingstone à sa fille. Elle est en date du 1er juillet 1872 : « Dans la crainte qu'on ne me renvoyât une troisième escorte d'esclaves, j'ai prié M. Stanley, au cas où il rencontrerait le convoi, de le renvoyer, quelle que fût la dépense et de m'expédier 50 hommes libres. C'est ce qui a amené l'abandon de l'expédition de recherche dans laquelle se trouvait Oswell. Je n'avais pas la moindre idée de ce qui arriverait, et je suis très-fâché que mon refus ressemble à de l'ingratitude. J'en suis, au contraire, très-reconnaissant; mais il me reste peu de choses à faire pour achever mon entreprise, et, s'il plaît à Dieu, huit mois après l'arrivée de mes hommes, je serai de retour à Ujiji, en route pour retourner dans mes foyers. De crainte de perdre mon journal, si je l'emporte avec moi à travers rivières et lacs, je le confie à M. Stanley, dans une caisse contenant deux chronomètres pour l'amiral Richard, deux montres et des curiosités pour chacun de vous. Il s'est montré très-bon pour moi dans ma détresse, et je lui en suis bien reconnaissant. J'avais résolu de garder, pour les publier moi-même, les détails de mes voyages. Cependant, pour indemniser M. Bennett des grandes dépenses que lui a causées le voyage de M. Stanley, je lui en ai donné une partie, qui lui permettra de publier un livre sur ce sujet. Dans ses mains, cela ne peut nous causer aucune perte, car les Américains sont de bons et de gracieux amis. » (*Corresp. anglo-française.*)

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

23 octobre. — Le marché offrait ce matin, à son ouverture, un aspect auquel on n'est pas habitué depuis quelque temps. Sans qu'on puisse dire qu'il était animé, il s'y opérait un plus grand nombre de transactions et toutes les valeurs étaient fermes.

Durant le cours de la journée, il n'a pas changé de physionomie. La bourse était libre de rumeurs défavorables et cette circonstance, ajoutée au retour du beau temps, a contribué puissamment à l'amélioration qui s'est produite. Il y a eu une hausse légère dans les valeurs publiques étrangères, ainsi que dans les consolidés anglais. Les valeurs du gouvernement américain maintiennent leurs cours.

Dans le marché des chemins de fer, il se produit une excellente évolution. Les rapports favorables publiés le matin sur le trafic des railways anglais a fait monter les actions de 1/2 à 1 p. c. Celles de l'Erié, au contraire, sont tombées de 1/2.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	92 0/0	à	92 1/8
Id. à terme...	92 3/16	à	92 5/16
3 p. c. réduit et nouveau....	90 0/0	à	90 1/4
4 p. c. de l'Inde.............	104 1/4	à	104 3/4
5 p. c. id....................	111 1/4	à	111 3/4
Rente française :			
3 p. c........................	51 1/4	à	51 3/4
6 p. c. 1870..................	95 3/4	à	96 1/4
5 p. c. 1871..................	Pair	à	1/2
Dito 1872.....................	2 0/0	à	2 1/8

La demande d'escompte a été modérée. L'argent n'est pas abondant et les brokers refusent d'escompter au-dessous de 6 p. c.

NOUVELLES DE SUISSE

(*Correspond particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Genève, 22 octobre.

On affiche en ce moment à Genève une proclamation du Conseil d'Etat au peuple génevois. Je viens de détourner pour vous une de ces affiches, et je vous l'envoie. Vous comprenez à quelle occasion cette prose officielle a été rédigée. Le pouvoir a destitué M. Mermillod, qui continue à faire ici le curé, même l'évêque. Le pouvoir a défendu aux curés d'appartenir à M. Mermillod, et les curés ont répondu qu'ils ne tiendraient aucun compte de cette prohibition et qu'ils obéiraient en tout, même dans sa révolte, à leur évêque. Là-dessus le pouvoir n'a rien dit, mais la population, qui est furieuse contre les curés, pressait le pouvoir de répondre. Mais comment répondre sans agir, comment agir sans sévir, comment sévir sans attirer sur les protégés de *l'Univers* la couronne du martyre d'abord, puis les souscriptions qui, de nos jours, rendent cette couronne si lucrative. Pour se tirer d'embarras, le Conseil d'État s'adresse au peuple et leur dit ce qui suit :

« Chers concitoyens !

» Les circonstances semblent appeler de notre part quelques explications.

» MM. les curés du canton auxquels nous avions interdit par un arrêté de reconnaître, sous quelque forme que ce soit, l'administration épiscopale que veut indûment exercer dans notre pays M. l'ancien curé de Genève, nous ont répondu par un refus péremptoire qui s'appuie sur la doctrine de l'autorité absolue de l'Eglise.

» D'autre part, Mgr Marilley, l'évêque légitime du diocèse dont nous ne devons pas laisser détacher notre canton, persiste à refuser de nous faire des présentations pour les cures vacantes.

» Ces deux faits considérables nous mettent dans l'obligation de prendre des mesures.

» Et d'abord la déclaration faite à l'autorité civile qu'on ne se conformerait pas à son arrêté semblait naturellement appeler une répression. Il y y avait lieu de sévir non-seulement contre MM. les curés qui ont envoyé au Conseil d'Etat la lettre du 4 octobre 1872, mais encore contre une partie des autres ecclésiastiques qui, sans être mis en cause, l'ont appuyée de leurs signatures; quelques-uns de ces derniers, étrangers au canton, n'ont pas craint de témoigner de cette façon singulière leur reconnaissance pour l'hospitalité qui leur est accordée. Mais le Conseil d'Etat a pensé que sévir avant des actes formels serait une mesure qui, par son caractère général, pourrait prêter à des accusations d'hostilité contre le catholicisme. Il n'a pas voulu que la malveillance eût quelque chance de succès, si elle essayait de donner le change sur les sentiments dont il est animé. Il respecte toutes les convictions, et il ne saurait rien entreprendre contre aucun culte; il n'a d'autre but, comme son devoir le lui prescrit, que de faire à son tour respecter l'autorité de l'Etat.

» Il a donc préféré porter ses vues sur l'avenir qui réclame impérieusement une solution des difficultés nées à la fois de la déclaration de MM. les curés et du refus de concours de Sa Grandeur l'évêque du diocèse.

» Il a pris dans ce sens des résolutions qui lui paraissent seules capables d'amener le résultat désiré. Il les soumettra, nettement formulées, à l'examen de la nouvelle législature.

» Sans vouloir s'ingérer en aucune façon dans ce qui concerne les dogmes, il proposera des modifications importantes dans les formes organiques de l'Eglise catholique génevoise. Dans son idée, cette œuvre devra se faire en partie par voie constitutionnelle, en partie par la législation ordinaire. Ces changements ne seraient qu'une extension naturelle de notre régime démocratique; ils auraient pour conséquences d'appeler nos concitoyens catholiques à la direction de leur propre culte et de leur donner ainsi le moyen de contribuer puissamment à la garde des libertés civiles qui ne leur sont pas moins chères qu'aux autres membres de la famille génevoise.

» Ces projets, pour être élaborés avec maturité, réclameront un certain temps; ils ne sauraient être, à l'heure qu'il est, complétement esquissés. Toutefois, nous mentionnerons les points suivants, particulièrement indiqués par les circonstances que nous venons de traverser.

» 1° Les curés seraient nommés par les paroisses.

» 2° Aucun dignitaire ecclésiastique ne pourrait remplir les fonctions de curé.

» 3° Le serment de soumission aux lois et aux magistrats prêté par les conducteurs spirituels des paroisses, à leur entrée en charge, serait rédigé de manière à ne donner prise à aucune interprétation qui pût en affaiblir le sens.

» 4° Vu la déclaration par laquelle les curés du canton déclinent la compétence de l'Etat, il serait procédé à de nouvelles nominations dans toutes les paroisses qui pourraient toutefois conserver par l'élection les titulaires actuels.

» 5° Les fabriques, selon le vœu de la Constitution, seraient organisées par la loi.

» Sur ce grave sujet de l'application des formes populaires à l'Eglise catholique, réalisée déjà partiellement dans plusieurs cantons, le Conseil d'Etat examinera avec attention toutes les idées qu'on voudra bien lui soumettre; il fait surtout appel au concours des nombreux citoyens catholiques qui estiment que les mêmes droits doivent appartenir à tous, qui pensent que le domaine civil est un bien commun à tous les enfants du pays et qui n'admettent, à aucun titre, des aînés et des cadets dans la même patrie.

» Chers concitoyens,

» Resserrons toujours plus les liens qui nous unissent, par l'égalité dans la réalisation des désirs légitimes et dans l'exercice de la vraie liberté !

» Genève, 22 octobre 1872.

» Au nom du Conseil d'Etat :
» Le chancelier, MOISE PIGUET. »

Les feuilles cléricales vont jeter les hauts cris et déclarer que le Conseil d'Etat veut bouleverser par une loi toute l'organisation de l'Eglise catholique. Répondez-leur d'avance qu'il n'innove en rien en demandant l'élection des curés par le peuple. Ce droit est reconnu et appliqué dans quantité de cantons suisses : Argovie, Thurgovie, Appenzell, Zurich, Unterwald, Glaris, Tessin, Bâle-Campagne, même dans des cantons très-catholiques : Zoug et Schwytz. L'Eglise n'en meurt pas, au contraire; Genève peut donc réclamer ce que d'autres ont obtenu depuis longtemps.

Telle est la grande nouvelle du jour; je vous l'envoie à la hâte, sans commentaires. Je suis tout oreille, je vous dirai le bruit qu'elle aura fait.

On écrit de Lucerne au *Journal de Genève* :

« Le 12 octobre est arrivée devant la cour suprême l'affaire du capitaine de bateau à vapeur, M. Hofstetter, sous le commandement duquel le *Brunig* avait été, le 24 septembre 1871, abordé et coulé par la *Schweiz* dans le voisinage d'Alstadt; deux passagers du *Brunig* avaient perdu la vie dans ce sinistre. Cette affaire était déjà venue en appel devant la cour le 9 février de cette année, mais elle avait alors renvoyé le dossier pour être complété à l'autorité compétente, et cela fait, renvoyé la cause elle-même à nouveau jugement du tribunal de première instance.

» Le 5 juin, celui-ci avait prononcé une peine de 2 mois d'emprisonnemet (minimum de la pénalité pour homicide par négligence) et de 10 fr. d'amende; en outre, il avait condamné Hofstetter aux frais du procès et à une indemnité à la Compagnie du Brunig à déterminer par les tribunaux civils.

Sur neuf membres de la cour suprême cinq ont dû se récuser parce qu'ils étaient intéressés par la possession d'actions de la Compagnie, et ils ont été remplacés par autant de suppléants. La cour a confirmé le jugement de première instance; les débats de cette affaire ont établi que le choc des deux bateaux avait eu lieu parce que, contrairement à la règle, Hofstetter avait voulu éviter la *Schweiz* en prenant à gauche au lieu de prendre à droite. »

NOUVELLES D'AUTRICHE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Vienne, 22 octobre.

La commission mixte, chargée de concilier entre eux les votes divergents des délégations, a dû tenir hier, à Pesth, sa première séance. Comme les deux parties ont une égale répugnance pour les votations en commun, on présume qu'un accord définitif s'établira sans trop de difficultés.

Il est vrai que si la délégation du Reichsrath s'associe aujourd'hui, ainsi qu'il y a lieu de le prévoir, aux vues de sa commission relativement aux 300,000 florins dépensés pour les frontières militaires, il y aura là une cause sérieuse de litige. Cette dépense a été trouvée parfaitement en règle par les délégués magyares, tandis que la susdite commission veut, vous le savez, qu'on en exige le remboursement du ministère de Hongrie. Mais s'il n'est pas probable que les Hongrois cèdent sur ce point, il est à supposer qu'au pis-aller on prendra un biais pour laisser provisoirement la question *subju dice*.

En somme, la délégation magyare a, elle aussi, opéré sur le budget ordinaire, et plus encore sur le budget extraordinaire de l'armée, des radiations qui facilitent à merveille une entente commune.

La convocation des Diètes provinciales ne saurait donc guère se faire attendre. On désigne aujourd'hui pour la réunion de ces assemblées le 5 novembre et pour celle du Reichsrath la mi-décembre.

Dans leur future session, les Chambres autrichiennes auraient surtout à s'occuper du budget cisleithan et de la réforme électorale. Au sujet de cette réforme le cabinet Auersperg serait décidé à prendre sous peu l'avis des députés les plus influents des divers pays.

La prochaine session des délégations s'ouvrirait, non plus en automne, mais au printemps. Elles siégeront, cette fois-là, à Vienne.

Dans le Tyrol, l'opposition ultramontaine est telle qu'on prévoit, à tort ou à raison, la nécessité de décréter pour ce pays des élections directes. Cette mesure serait appliquée si la Diète tyrolienne refusait de pourvoir au remplacement de ses représentants démissionnaires au Reichsrath.

Les députations regnicoles de Hongrie et de Croatie ont tenu hier, à Pesth, leur première séance commune. M. Majlath a été élu président; M. Mazuranic, un Croate, vice-président. Elles manifestent, assure-t-on, l'une envers l'autre beaucoup de prévenances, et l'on ne doute pas que la révision du pacte croate-hongrois ne s'accomplisse à la satisfaction de tous les intéressés. La députation croate va rédiger un mémoire formulant ses vœux.

MM. d'Auersperg et de Pretis sont retournés hier à Pesth pour reprendre les négociations sur la question de la Banque.

D'après la *Nouvelle Presse libre*, M. Giskra serait résolu à se démettre de son mandat de député et à en appeler de nouveau à ses électeurs. Vous devinez pourquoi. Il paraît, du reste, que d'autres députés de Vienne, notamment MM. Brestel et Kuranda, éprouvent aussi le besoin de se mettre en rapport avec leurs électeurs. Ils auraient l'intention de provoquer une assemblée électorale devant laquelle ils rendraient compte de leurs actes.

Au nombre des projets de loi dont sera saisie la prochaine Diète de Bohême, il en est un qui tend à réformer le règlement électoral de cette Diète. Il s'agirait d'empêcher qu'à l'avenir le nombre des électeurs ne pût être modifié à l'aide du morcellement des grandes propriétés.

On assure que le procureur général de Vienne, M. Schmeidel, vient d'être nommé président du tribunal de district de Wels.

Vous vous rappelez que, lors des dernières élections en Bohême, l'un des moyens d'action des féodaux consistait à peser sur les décisions des possesseurs de châteaux en envoyant auprès d'eux des députations en masse. Dans ce fait le ministère public avait vu un acte coupable, mais la justice de Prague a apprécié les choses autrement. L'affaire des députations en masse de Kolin vient de se terminer pour l'acquittement des prévenus. Les considérants du jugement portent: «Que les manifestants n'étaient pas en masse, mais dispersés; qu'ils suivaient des chemins différents, qu'ils ne portaient pas d'insignes et que leurs démonstrations n'étaient pas publiques. » Cela prouve combien il est facile d'éluder les lois trop élastiques.

On écrit de Lemberg, 18 octobre, au *Wiener Tagblatt*, à propos des ravages du choléra en Gallicie :

« Des avis unanimes parvenus de différents côtés de la Gallicie occidentale signalent dans les progrès qu'a faits le choléra, dans ces derniers jours, une recrudescence des plus alarmantes, et qu'on dit provoquée en partie par des chaleurs subites et anormales de l'automne, en partie par l'agglomération de nombreuses familles juives accourues de toutes parts pour célébrer les fêtes de la Réconciliation. On a constaté que du 15 septembre au 1er octobre, le fléau a sévi dans 24 arrondissements et 224 localités, où le nombre des cholériques, qui était au 15 septembre de 836, s'est accru jusqu'au 1er octobre de 6,135; ainsi, pendant ces deux dernières semaines, 6,941 malades ont été en traitement; sur ce total, 3,635 personnes ont été guéries, 2,176 sont décédées, et 1,130 se trouvent encore entre les mains des médecins.

NOUVELLES DE HONGRIE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Pesth, 21 octobre.

Le ministère hongrois veut utiliser le temps jusqu'à la réouverture du Parlement hongrois (dans le mois de novembre) pour raffermir sa position un peu ébranlée par la tactique de la fraction cléricale de la majorité, tendante à se rallier les éléments extrêmes de l'opposition, dans le but de faire tomber le cabinet Lonyay. Cette fraction de conservateurs veut arriver à tout prix au pouvoir, espérant s'y maintenir après avec l'aide des fédéralistes de Vienne et des jésuites de tous les pays. Les partis extrêmes acceptent cette intrigue, puisque, dans le cas où un ministère réactionnaire arriverait à la tête des affaires, les élections prochaines donneraient la majorité au parti du centre gauche; ce que veut ce parti, on le sait, et il le dit assez haut : c'est l'entière séparation du royaume d'avec l'Autriche.

Les chefs de la fraction libérale du parti de la majorité redoubleront d'énergie, pour déjouer ces combinaisons. Dans leurs dernières conférences, ils ont arrêté, de concert avec le ministre président Lonyay, le plan de la prochaine campagne parlementaire.

Les libéraux qui gouvernent depuis cinq ans la Hongrie conviennent que le peuple hongrois a sujet de se plaindre, en voyant tous les ans promettre, par le discours du Trône, toute une série de réformes, dont la plus grande partie reste à l'état de lettre morte. Mais était-ce bien au chef de la fraction cléricale à M. Sennyey, d'en faire le reproche à la Chambre; alors que c'était justement pour ménager les susceptibilités des conservateurs et des cléricaux hongrois, que M. Deak et son parti éliminaient toutes les réformes, qui pouvaient amener un conflit entre les deux fractions de la majorité?

Cependant les conservateurs montrent par le discours de leur chef des velléités extrêmement libérales et ne parlent que de réformes et de progrès. Mais la fraction libérale a résolu de mettre à l'épreuve la sincérité de ces sentiments en soulevant eux-mêmes toutes les questions concernant l'instruction publique et les cultes, lesquelles ont jusqu'ici rencontré la plus vive opposition de la part des conservateurs et du clergé.

En premier lieu, le ministre des cultes et de l'instruction publique, M. Tréfort, a ordonné une enquête pour savoir si la suppression de la faculté de thélogie catholique à l'université de Pesth serait opportune? En même temps, son ami intime M. Csengery a prononcé un discours où il soutient que cette suppression était nécessaire, car la théologie n'est pas une science, et même, si elle l'était, la religion catholique ne pourrait avoir un privilége sur les autres confessions du pays.

M. Tréfort veut, en second lieu, soumettre un projet de loi à la Chambre basse pour introduire le mariage civil obligatoire en Hongrie. Aucune loi de l'Etat ne règle en Hongrie le droit du mariage. Les sujets hongrois sont tout à fait à la merci des lois ecclésiastiques, et il en résulte la plus grande confusion dans les relations sociales. Par exemple, un ci-devant prêtre catholique, devenu protestant, avait épousé une femme catholique. Comme il n'y avait dans la ville où ils demeuraient, qu'une église catholique, c'est là que leur enfant nouveau-né a été baptisé. Le curé a inscrit l'enfant dans les matricules comme enfant illégitime, né de parents vivant en concubinage.

Tous les jours nous voyons contester par le clergé catholique la validité des mariages mixtes entre catholiques et protestants et, par conséquent, la légitimité des enfants issus de ces mariages. C'est un état de choses intolérable et le seul remède contre les vexations du clergé, c'est l'introduction du mariage civil.

Nous verrons bientôt comment le libéralisme du baron Sennyey, l'ami intime du comte Apponyi, qui est lui-même le porte-bannière du parti clérical, se comportera en face de ces projets de loi. Il est à prévoir que le baron Sennyey se prononcera contre le mariage civil, mais alors ses nouveaux alliés de la gauche seront forcés de le combattre ou de se déclarer réactionnaires eux-mêmes.

Une autre question, qui occupe vivement l'opinion publique, est celle de la Banque.

L'opposition hongroise demande une banque hongroise complétement indépendante de la Banque nationale de Vienne. Mais la majorité ne peut exposer le pays aux calamités financières que l'antagonisme des deux banques provoquerait infailliblement.

Ayuntamiento de Madrid

Aussi le comte Lonyay a-t-il préféré conclure une transaction avec la Banque nationale de Vienne, dont voici les principales conditions : la Banque de Vienne déposera un capital de 75 millions d[illegible] hongroise qui sera fondée [illegible] dans la Banque confiée à un con[illegible], et dont la direction sera [illegible] conseil composé pour deux tiers de membres hongrois. Le gouvernement aura droit de surveillance. Par contre, la Hongrie accepte une partie de la dette de 80 millions de la Banque de Vienne pour son compte. Les journaux de l'opposition font une guerre insensée à ces conditions, prétendant que la Hongrie doit être complétement indépendante sous le rapport des finances et que cette transaction placera le pays sous la dépendance des banquiers de Vienne.

L'opposition préférerait une banque hongroise, ayant pour base une souscription nationale.

Le comte Lonyay sait parfaitement que c'est là une chimère et que, après la rupture avec la Banque de Vienne, la souscription nationale ne donnerait qu'un maigre résultat ; le pays n'aurait ni argent, ni crédit, et le gouvernement serait coupable d'avoir provoqué une catastrophe financière.

En ce moment l'opinion publique est disposée en faveur des prétentions de la gauche. Mais aussitôt que la transaction avec la Banque de Vienne sera effectuée, que l'argent deviendra moins rare dans le pays, on verra bien que dans les affaires d'argent les phrases patriotiques ne suffisent pas ; et l'on sera reconnaissant au comte Lonyay d'avoir préféré une transaction avantageuse à des éventualités fatales pour le pays.

Les questions de réforme, concernant les affaires des cultes et de l'instruction publique, réduiront les phrases libérales des conservateurs à leur valeur réelle. D'un autre côté, l'arrangement avec la Banque de Vienne rendra sans objet les déclamations de l'opposition, qui se faisait de la question de la Banque une arme dangereuse contre la majorité.

NOUVELLES D'ORIENT.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Constantinople, 18 octobre.

Vous connaissez déjà, je suppose, le remaniement ministériel que nous avons eu ces jours passés. Le ministre de la marine, Essad pacha, a passé à la guerre, cédant sa place à Mustapha pacha, de Tophané qui, à son tour, a été remplacé par le ci-devant séraskier, Yaver pacha. Au point de vue administratif, ces changements n'ont aucune importance, mais au point de vue du ministère, ils ont une signification par la manière dont ils ont été faits. C'est le Sultan lui-même qui les a inopinément décrétés, sans prendre l'avis du grand-vizir et même à l'insu de ce dernier. Cette façon d'agir du souverain vis-à-vis du chef du cabinet, à qui appartient en quelque sorte l'initiative de ces modifications ministérielles, est un signe certain qu'il y a désaccord entre la Porte et le palais, et l'on sait comment finissent en général ces tiraillements dans un pays où le souverain est tout et où son pouvoir s'exerce sans contrôle. Hier, le premier secrétaire du Sultan a passé deux heures en conférence avec le grand-vizir à la Sublime Porte. Quel message avait-il à lui faire? On ne le sait pas, mais tout le monde voit que Mid'hat pacha ne pourra pas tenir longtemps contre cette opposition de parti pris qu'il rencontre au palais.

On cherche à s'entendre entre la Sublime Porte et le gouvernement roumain pour aplanir les difficultés soulevées par l'incident du consul hellène de Braïla. La Porte fait preuve dans cette affaire de beaucoup de modération et va pour ainsi dire au devant de tout ce qui peut, tout en donnant satisfaction aux intérêts atteints, sauvegarder la dignité du cabinet de Bucharest. On est très-content ici du prince Charles ainsi que de son gouvernement, et l'on ne voudrait pas pousser les choses, dans la difficulté actuelle, au point de compromettre ou même d'affaiblir sa situation dans le pays. C'est donc dans les droits particuliers et dans les priviléges acquis à la Roumanie par les traités et conventions que l'on espère trouver les éléments de la solution que réclame le fait du consul de Braïla, en ce qui touche la satisfaction due au gouvernement hellénique. Des pourparlers fréquents ont lieu à cet effet, depuis quelques jours, entre Khalil-Chérif pacha et le prince Ghika, l'agent diplomatique de Roumanie. En temps et lieu, je vous en ferai connaître le résultat.

Un communiqué envoyé par la Sublime Porte à quelques journaux turcs de la capitale dit que les désordres, qui ont éclaté en dernier lieu sur la frontière du Montenegro, se sont apaisés, grâce à l'attitude énergique des autorités militaires de la Bosnie et de l'Herzégovine, et que le prince de Montenegro s'est engagé à faire justice des fauteurs de cette agression.

Il y a eu samedi, à l'ambassade de France, à Thérapia, grand dîner offert par M. de Vogué aux ministres de la Sublime Porte. C'est ce soir-là même que Khalif-Chérif pacha, le nouveau ministre des affaires étrangères, a annoncé son prochain mariage avec la fille aînée de Mustapha-Fazyl pacha. Bien qu'il soit très-malséant en Turquie d'écarter le rideau qui se tient abaissé sur le harem, je puis cependant vous dire que la jeune fiancée de Khalil pacha a reçu une éducation toute européenne et très-complète, qu'elle parle et écrit avec une égale facilité plusieurs langues étrangères, et que c'est là un mariage où tout s'accorde entre les époux.

L'ambassadeur de France et Mme de Vogué se sont embarqués hier pour aller faire une excursion de quelques jours à Brousse, avec M. le marquis de Vogué, père de l'ambassadeur, et qui se trouve ici en visite à l'ambassade,

Server pacha partira très-probablement ce soir pour son poste de Paris. Arifi bey ne se mettra en route pour Vienne que dans une semaine ou deux.

La régie des tabacs vient d'être rétrocédée au gouvernement par les concessionnaires, et ce n'est point sans peine que ceux-ci sont parvenus à résilier leur contrat. On dit que cela leur a coûté des sacrifices qu'ils ne veulent pas avouer, car il n'est point croyable que le gouvernement leur ait fait remise de l'indemnité qu'il leur demandait pour reprendre la concession. Maintenant c'est le gouvernement qui va exploiter pour son compte ce monopole. Espérons qu'il s'en acquittera de façon à mieux satisfaire le public que ne l'a fait la compagnie concessionnaire.

Khalif-Chérif pacha vient de recevoir le grand-cordon de l'Osmanié avec les insignes en brillants.

Les nouveaux ministres de Grèce et des Pays-Bas, M. Simos et M. Heldevier, ont été reçus successivement avant-hier en audience solennelle par le Sultan à qui ils ont présenté leurs lettres de créance. La veille, S. M. avait reçu le prince japonais Hassan et les personnages de sa suite.

La *Gazette de Cologne* a reçu de Beyrouth les nouvelles suivantes :

« Il paraît, d'après des communications transmises de l'Orient, que les scènes révoltantes qui ont ensanglanté l'année dernière les rues de Beyrouth, se sont encore renouvelées cette année-ci. Une populace fanatisée s'est ruée, il y a quelques jours, sur les chrétiens au moment où ils sortaient de l'église et en a massacré un grand nombre à coups de massue et de couteau. On cite parmi les victimes un employé du consulat de Belgique qui a été gravement blessé. La cause première de ces excès est attribuée à l'exaspiration provoquée dans les classes inférieures par la mort fortuite d'un musulman qui, se trouvant sur le bord de la mer, a été écrasé sous le poids d'un cheval abattu, que des chrétiens avaient précipité, sans y prendre garde, du haut d'un rocher. Les désordres n'ont pris fin qu'à l'arrivée du *mutessarif* et d'un corps de troupes dont il avait requis l'intervention. »

NOUVELLES D'AMÉRIQUE

Le *Daily News* publie la dépêche suivante :

« New York, mercredi.

» Des télégrammes de Berlin annoncent que la décision dans la question de la frontière de San-Juan est favorable aux Etats-Unis et qu'elle n'attend plus que la signature de l'empereur Guillaume. Cette formalité finale est ajournée, dit-on, par ce qu'on appelle une intrigue de cour, laquelle est provoquée par lord Odo Russell, la [illegible] princesse royale et le consul général [illegible] d'Angleterre à Berlin.

» Le but de cette intrigue est d'engager l'Empereur à repousser la décision des jurisconsultes et à ne fixer la frontière dans aucun des deux cours d'eau spécifiés dans le traité, mais dans le passage intermédiaire.

» Quelque agitation a été causée par cette nouvelle, et plusieurs journaux se donnent la peine de déclarer qu'un tel compromis n'est pas autorisé par le traité de Washington et de soutenir que l'Empereur doit se décider pour l'un ou l'autre des deux cours d'eau indiqués dans l'instrument diplomatique. »

Nous extrayons d'un intéressant travail de M. Demongeot, publié dans le *Bulletin de législation comparée*, le fragment qui suit, sur la propagande qui se fait dans le nouveau continent en faveur des droits des femmes :

« Un nouvel élément politique réclame aujourd'hui, avec une certaine autorité, sa place dans l'Union : c'est l'élément féminin. L'indépendance des femmes en Amérique, la facilité avec laquelle les mœurs permettent de les associer à l'exercice de toutes les professions et même aux agitations de la vie publique, la plénitude de la capacité civile dont elles jouissent depuis longtemps, maîtresses absolues de leurs biens, même pendant le mariage, enfin le respect dont elles sont entourées au sein de la plus complète liberté, tant de circonstances étrangères aux habitudes comme aux lois européennes, paraissent donner à leurs prétentions nouvelles des chances de succès. Personne en Amérique ne songerait à mettre en doute leur discernement politique; c'est même à ce discernement qu'on s'adresse pour écarter leur revendication ; c'est parce qu'elles sont libres, indépendantes, propriétaires, admises à l'exercice de toutes les professions lucratives, qu'on conteste leur intérêt à réclamer une prérogative nouvelle dont elles n'auraient aucune occasion de tirer profit personnel.

» Le gouverneur de Massachusetts a recommandé cette année, dans son message, de conférer aux femmes, par un amendement à la constitution, le droit de suffrage et l'aptitude aux fonctions publiques. La proposition a été solennellement appuyée au sein de l'assemblée, le jour de la délibération, des sympathies du clergé. Mais un adversaire du projet émit l'avis de suspendre toute discussion, tant que la majorité des femmes, consultées officiellement dans chaque municipalité, ne se serait pas prononcée en faveur de la mesure. Il espérait que les femmes elles-mêmes repousseraient l'offre qui leur était faite. Cette idée d'un plébiscite féminin, adoptée une première fois, mais remise aussitôt en délibération, suivant une procédure assez fréquemment usitée dans les chambres américaines et désignée sous le nom de *reconsideration*, fut définitivement écartée par la voix prépondérante du président.

» Un contre-projet, ayant pour objet d'ouvrir des registres dans les mairies où les femmes désirant exercer le droit de suffrage viendraient se faire inscrire, succomba de même. Enfin, la proposition primitive fut rejetée.

» La raison décisive d'opposition qui ait été présentée, c'est que l'admission des femmes au vote procède d'une notion de droit abstrait, et que le droit de vote n'est pas un droit abstrait, qu'il dépend de la nature des relations sociales. Or, les femmes, disait-on, n'ont aucun droit à revendiquer; elles jouissent d'une liberté qui n'est restreinte que par les liens du mariage, et ces liens, elles les contractent volontairement; qu'ont-elles donc à faire du droit de suffrage? Est-il besoin de doubler le nombre des votants, pour arriver dans les scrutins au même résultat?

» Ce raisonnement, comme on voit, et c'est un trait de mœurs américaines, fait abstraction des droits de la femme célibataire.

» Les femmes n'en jouissent pas moins en Amérique d'une influence considérable. Au moment même où l'assemblée de Boston refusait de les admettre à la vie politique, la ville de Montpellier, dans l'Etat de Vermont, connue par ses tendances conservatrices, plaçait, par un vote presque unanime, une femme à la tête du service de l'éducation, en la nommant surintendante des écoles publiques. Il est vrai que cette haute position fut modestement refusée, malgré les instances des électeurs.

» Dans l'Illinois, une loi vient d'être votée et mise en vigueur, pour permettre aux femmes d'exercer la médecine, le droit, la théologie, en un mot toutes les professions civiles, au même titre que les personnes de l'autre sexe ; mais elle ne les admet pas aux charges électives et les dispense de siéger au jury, ce qui déroge gravement aux principes de l'émancipation, telle que la comprennent les partisans du suffrage féminin.

» Ceux-ci forment une vaste association, composée d'adhérents des deux sexes, qui tient des meetings et tente de jouer un rôle dans le conflit des élections présidentielles. »

LES CLASSES DANGEREUSES DE NEW-YORK. — Sous ce titre : *Les classes dangereuses de New-York* (*The dangerous classes of New-York*. N. Y. 1872), a paru récemment une publication curieuse qui donne les plus amples renseignements sur la population interlope de cette grande ville et sur les efforts tentés par un groupe de généreux citoyens pour venir en aide aux malheureux des deux sexes, et ramener dans la voie du bien ceux que la misère en éloigne.

A la tête de cette œuvre de bienfaisance est un ex-journaliste, aujourd'hui ecclésiastique, M. Brace, qui s'est consacré à cette tâche utile depuis une vingtaine d'années.

Le nombre des enfants vagabonds et sans asile de la ville de New-York flotte, nous dit M. Brace, entre vingt et trente mille. Douze mille environ sont aujourd'hui sous le patronage de la société. Si l'on veut dresser la statistique complète des classes dangereuses de la ville, il faut y joindre les malfaiteurs de profession, ayant un domicile fixe. Vient ensuite une partie de la masse des illettrés, qui est considérable.

Les causes du paupérisme, à New-York, sont de deux espèces : celles qu'on peut supprimer, et celles qui, par leur nature, ne se laissent pas supprimer entièrement. Parmi ces dernières figure l'émigration avec ses conséquences. Quand il a rompu ses attaches avec la mère-patrie, l'émigrant se sent dégagé de toute surveillance; il est soustrait au jugement de ses proches; les liens moraux et religieux se relâchent. Sur 49,423 détenus à New-York en 1869, 32,225 étaient des étrangers ou du moins nés d'étrangers, parmi lesquels 21,887 Irlandais. Or, en Irlande même, la statistique constate que le nombre des crimes est moindre qu'en Angleterre ou qu'en Ecosse. Aujourd'hui, du reste, cet état de choses tend à disparaître. La qualité des émigrants est meilleure.

L'ivrognerie est une autre cause du mal ; heureusement les sociétés de tempérance y apportent quelque remède. Il serait à désirer, dit l'auteur, que la mode américaine, et aussi anglaise, de boire debout, fût remplacée par l'autre méthode usitée en Europe, de boire assis à des tables fixes; il vaudrait encore mieux ne pas boire du tout, du moins avec excès.

La société de bienfaisance dont nous parlons a cherché à lutter contre les tavernes par la création de cabinets de lecture gratuits et d'autres établissements, où l'on offrait aux assistants des distractions honnêtes, du café, des conférences, etc. On n'en a pas retiré, paraît-il, de grands avantages, bien que le directeur d'une de ces *reading rooms* fût un ancien boxeur et démagogue de taverne converti.

L'excès de la population dans les centres pauvres, le manque d'éducation et d'instruction sont aussi, à New-York comme partout, des agents favorables à la propagation du mal. Suivant M. Brace, on compte 5,660,074 illettrés aux Etats-Unis, c'est-à-dire seulement moitié autant, relativement, qu'en Angleterre. Dans la ville seule de New-York, il existe 62,238 individus au-dessus de dix ans, qui ne savent pas écrire, et dans le nombre 53,781 individus nés d'étrangers. Aussi, est-il grand temps, au dire de M. Brace, d'introduire partout dans le pays l'éducation obligatoire. Déjà le Congrès a organisé un bureau pour l'éducation nationale; les Etats particuliers ont été ainsi déchargés d'une bonne part du fardeau qui leur incombe.

M. Brace attache une valeur particulière à la religion. Malheur, dit-il, à ceux qui veulent priver les pauvres et les malheureux de la religion et de ses consolations salutaires!

Au reste, les efforts pour combattre les mauvaises passions ont produit peu d'effet tant qu'on ne s'est attaqué qu'aux adultes, le mal étant trop fortement enraciné. Il ne faudrait pas croire, comme on la démontré souvent, du reste, et comme on l'a constaté à New-York, que l'aumône détruit le paupérisme; elle l'encourage au contraire. A Londres, par exemple, des sociétés distribuent aux pauvres jusqu'à vingt-cinq millions de dollars par an, sans que le résultat obtenu réponde à ces largesses. Attirer l'épargne du pauvre, lui donner le plus large intérêt de son argent, l'exciter à épargner davantage, tel doit être le but de la philanthropie moderne. La société dont nous parlons distribue l'éducation au lieu de distribuer des aumônes, ou du moins elle instruit en même temps qu'elle secourt.

C'est donc plutôt à la seconde génération qu'il faut s'adresser pour arriver à quelque résultat utile. Et sous le nom de seconde génération nous entendons les enfants des pauvres et des malheureux, enfants destinés eux-mêmes à devenir, si on ne leur vient en aide d'une façon intelligente, aussi misérables et aussi pauvres que leurs parents.

» En 1855, fut fondée la Société d'assistance de l'enfance pour la ville de New-York (*Children's Aid Society*). On s'adressa d'abord aux enfants sans abri, aux « Arabes des rues, » ou, comme la police les a surnommés, aux « rats de la rue, » rats en effet, puisque, à l'instar de ces rongeurs, ils menacent les bases de la société. On commença par établir des réunions du dimanche, puis on éleva la première cité ouvrière des petits crieurs de journaux (*Newsboys Lodging House*), où, pour une faible rétribution, les enfants sans asile trouvent à coucher et à manger. Mais les bambins ne tardèrent pas à s'apercevoir que les administrateurs ne devaient pas gagner l'intérêt de leur argent dans l'entreprise; sous cette philanthropie désintéressée ils flairèrent quelque projet.

Ils vinrent un jour en masse assiéger, avec des trognons de pommes et d'autres projectiles, leurs bienfaiteurs qui n'ont fait que redoubler d'ardeur pour les moraliser et qui y sont parvenus de la manière suivante :

Outre les cités ouvrières, on avait fondé des écoles industrielles, des salles de lecture, des écoles du soir, des asiles pour les jeunes filles, etc. Mais tout cela n'est rien auprès du système d'émigration qu'on organisa, et qui réussit à merveille. Les « rats de la rue » furent expédiés dans l'Ouest où les bras font toujours défaut. On les logea chez les fermiers. Ce mode d'éducation a porté les meilleurs fruits. La terre a le don d'épurer non-seulement les substances malsaines, mais encore les esprits malsains. 25,000 de ces gamins (garçons et filles) ont été ainsi évacués sur l'Ouest, au prix de 15 dollars par tête, voyage et habillement compris : 4 p. c. seulement ont tourné mal et encore ces 4 p. c. étaient-ils des enfants au-dessus de quatorze ans. Les natures plus jeunes offrent plus de ressources, et déjà plus d'un est devenu fermier pour son compte. Actuellement 5,000 enfants sont expédiés tous les ans de New-York pour les fermes de l'Ouest.

A l'heure qu'il est, la Société est à la tête de quatre cités ouvrières pour enfants, où des centaines de mille de pauvres petits êtres sans abri ont déjà trouvé un asile; la cité ouvrière pour les filles, fondée depuis 1861, a déjà abrité 10,225 hôtes. A ce dernier établissement est annexée une maison d'éducation pour les domestiques, ainsi qu'une école de machines à coudre, où 1,200 jeunes filles pauvres apprennent tous les ans à manipuler cet ustensile et sont mises à même de gagner 1 à 2 dollars par jour. Les machines étant données ou prêtées par les fabricants, les frais sont insignifiants. On a de cette façon confectionné pour les pauvres 15,429 pièces de vêtement. La société dispose en outre de cinq salles de lecture, de vingt écoles industrielles, à l'usage des enfants qui, trop misérables, trop indisciplinés pour l'école gratuite, deviendraient des natures tout à fait rebelles, si on ne les traitait à part. Enfin, durant l'hiver 1870-1871, onze écoles du soir ont fonctionné pour les enfants qui, le jour, travaillent en fabrique.

On n'a qu'à consulter la statistique criminelle pour juger du résultat. En 1860, on arrêta dans les rues 5,880 filles; en 1871, on n'en a arrêté que 548, et pourtant la population s'est élevée de 814,224 en 1860, à 915,520 en 1870. On ne prétend pas dire que ce résultat est uniquement dû aux influences dont nous parlons; mais il faut bien aussi d'un autre côté reconnaître que New-York est dans des conditions exceptionnelles, en sa qualité de port d'émigration.

L'ensemble de ces fondations ne coûte pas plus de 200,000 dollars par an, dont 109,000 sont fournis par les différentes autorités et le reste par la charité privée. Ce sont autant de frais de moins pour la police et la justice municipales. (*Moniteur belge.*)

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

Angleterre.

PARIS, *vendredi*, 25 *octobre*.

On attend incessamment la nouvelle de la signature du traité de commerce avec l'Angleterre. M. d'Harcourt partira aussitôt après.

LONDRES, *vendredi*, 25 *octobre*.

On mande de Paris au *Times* que les Allemands seront stationnés comme suit : le général Schevering avec son quartier général, à Bar-le-Duc; Greskow avec son quartier général, à Nancy; Schmerling avec son quartier général à Epinal; Hartenger avec son quartier général, à Mézières.

On annonce de Paris au *Daily Telegraph*, en date d'hier : Le gouvernement allemand demande que la France paie les frais des travaux de défense faits à Belfort. M. d'Arnim a été appelé à Berlin; il rapportera la solution amicale du différend.

La fabrique de chocolat de Menier, quai de Grenelle, à Paris, est en feu. On évalue les pertes à 300 mille francs.

Europe centrale.

PESTH, *jeudi*, 24 *octobre*.

Les deux délégations ont adopté en troisième lecture la loi financière pour 1873, et ont décidé de renvoyer la discussion d'un crédit supplémentaire pour les confins militaires à la session prochaine.

La session des délégations a été close ensuite. Dans la séance de clôture, M. Andrassy a remercié les délégations au nom de l'Empereur pour leur activité et leur persévérance; il a ajouté que le ministère les remerciait pour leur bienveillante confiance.

Dans la délégation autrichienne, le président, M. Hopfen, a constaté que, comparé à l'année passée, il n'y a qu'une augmentation de 3 1/2 millions sur les dépenses communes pour 1873, et que la part de la Cisleithanie dans ces dépenses a même subi une diminution de 1 million.

Le président a fait ressortir qu'en présence des déclarations du gouvernement, au sujet d'un budget normal pour l'année prochaine, une augmentation pour les dépenses de l'armée n'est pas probable.

BERLIN, *vendredi*, 25 *octobre*.

Dans la matinée d'hier, lord Odo Russel a fait une visite à M. Bancroft, le ministre américain. Les deux diplomates ont échangé des félicitations réciproques de ce que, par la sentence de l'Empereur, la dernière difficulté entre l'Angleterre et l'Amérique avait disparu, et que les deux nations peuvent vivre désormais en paix et en bonne amitié.

Italie.

ROME, *jeudi*, 24 *octobre*.

Nous ne sommes pas encore délivrés des inondations. L'état des fleuves est toujours alarmant.

Le Pô a débordé près de Revere. Il a envahi tout le territoire situé entre les rivières Secchia et Panaro.

Pays du Nord.

COPENHAGUE, *mercredi*, 23 *octobre*.

Le steamer belge *Anvers*, capitaine Demyttenaere, allant d'Anvers à Saint-Pétersbourg, a passé ici.

Péninsule ibérique.

MADRID, *mercredi*, 23 *octobre*.

Le Sénat, après avoir entendu un long discours de M. Martos, a approuvé le message par 75 voix contre 19.

Le Congrès a rejeté, par 99 voix contre 58, la proposition tendante à abolir la peine de mort.

Une manifestation contre la conscription a eu lieu à Badajoz.

MADRID, *jeudi*, 24 *octobre*.

La *Gazette officielle* publie des nominations de maréchaux de camp.

L'*Imparcial* dément le bruit de la démission du ministre des finances et le rejet du projet de la Banque hypothécaire.

LISBONNE, *mardi*, 22 *octobre*.

La Chambre des pairs a repoussé la proposition tendante à dissoudre l'assemblée, comme incompétente. Le procès a été envoyé à la commission de législation.

LISBONNE, *jeudi*, 24 *octobre*.

La Chambre des Pairs, par une majorité de 40 voix contre 15, a résolu de se constituer en tribunal de justice, pour juger un de ses membres, compromis dans la dernière conspiration.

LISBONNE, *vendredi*, 25 *octobre*.

Des explications satisfaisantes ont été échangées entre le gouvernement brésilien et celui de la république argentine. Les négociations avec le général Mitre continuent avec tout espoir de succès.

SANTANDER, *jeudi*, 24 *octobre*.

Le steamer espagnol *Norte*, capitaine Zabalo, venant d'Anvers, est arrivé ici.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *jeudi*, 24 *octobre*.

Le rapport du département de l'agriculture constate une augmentation de 5 p. c. sur la récolte du froment de l'année passée. La qualité du froment s'est améliorée.

NEW-YORK, *jeudi*, 24 *octobre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 113 1/8; plus haut prix, 113 1/8; plus bas, 112 7/8; change sur Londres, 108 7/8; id. sur Paris, 527 1/2; 5/20 bons américains (1885), 116 1/4; 5 p. c. id. (1871), 111 1/8; actions du chemin de fer illinois, 124 0/0 ; id. Erié, 50 3/4; Chicago, 87 3/4; Central Pacific, 90 1/4; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 19 1/2.

Bulletin des bourses.

PARIS, 25 *octobre*. — Emprunt 1872, 87-02 0/0. Emprunt 1871, 84-32 0/0. — Rente 3 p. c., 53-02. — Crédit mob. franç., 443-00. — Crédit mob. esp., 492-00. — 5 p. c. Italien, 68-55 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 54-45. — Société Générale, 000-00. — Ch. de fer autrich., 785-00. — Ottomans nouv., 317-00. — Ch. de fer lombards, 485-00.— Id. hongrois, 000-00. —Id. Luxembourg, 228-00.—Nord Espagne, 203 0/0. —Transatlantiques, 240 0/0.—Espagne ext., 30 5/8. — 6 p. c. américains, 1882, 104 3/4. — Lots Paris, 1871, 242 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0.—Banque de France, 4,450. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 00-00 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0 —Id. sur Hambourg, 000 0/0. —Id. sur Anvers, 0/0 prime. — Banque de Paris, 1,335.

PARIS, 25 *octobre*. — Huile de colza (100 kilogr.) courant mois, 98-25; id. à livrer, nov.-déc., 98-25; 4 premiers mois 1873, 99-25 ; 4 mois d'été, 100-50; huile de lin courant mois, 99-25; nov.-décemb., 98-75; 4 premiers mois, 98-50; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 70-50; nov.-déc., 66-25; 4 mois novembre, 64-50.

AMSTERDAM, 25 *octobre*.— Aut. rente pap. mai, 59 3/8. — Id. argent, janv., 64 1/8 — Lots autr. (1860), 575 0/0. — Id. (1864), 158 0/0. — Lots hongr. (1870), 000 0/0 — Consolidés turcs (1865), 51 11/16. —5/20 bons américains (1882), 98 3/8. — Espagne intér. 25 7/8. — Id. extér. (1869), 30 1/8. — Pays-Bas, 2 1/2, 54 1/2. — Ottoman, 148 3/4. — Pérou, 74 1/16. — Portugais, 40 11/16. — Empr. franç. 1872, 78 3/8. — Lots turcs anciens, 85 1/4.—Id. nouveaux, 74 0/0.—Changes : Londres, 12-10 0/0; Paris, 00 0/00; Hambourg, 35 1/8; Francfort, 000 0/0.

AMSTERDAM, 23 *octobre*. — Froment, disponible, sans affaires; seigle, disponible, calme; seigle, octobre, 000 0/0; huile de colza dispon., 43 1/2; dito automne, 43 1/2; mai, 43 3/4; huile de lin disp., 40 1/4; dito automne, 39 3/4; dito printemps, 39 1/2; graine de colza disp., 000-00; dito automne, 407 0/0; dito printemps, 000 0/0; pétrole, 00 0/0.

LONDRES, 25 *octobre*. — Consol. angl. 92 1/4 à 92 3/4. — 5/20 bons amér. 1882 90 0/0 à 90 1/8. — Chem. de fer Illinois, act. 00 0/0 à 000 0/0.— Id. Erié, act. 40 3/4 à 41 0/0. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 53 0/0 à 53 1/8. — Id., 1869, 61 1/8 à 61 3/8 — Espagnol, 1869, 30 1/8 à 30 1/4. — 5 p. c. italien, 66 3/4 à 00 0/0. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. —Rotterdam-Anvers, 24 0/0 à 25 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 3/4 à 17 7/8. — Lombards, 18 7/8 à 00 0/0 — 5 p. c. français, 0 1/2 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0.—Pérou, 00 0/0 à 00 0/0. — Change. sur Paris, 26-05; sur Hambourg, 13-12 1/8, sur Anvers, 25-90.— Rente française, 00 0/0 à 00 0/0.—Rente autr. argent, 00 0/0 à 00 0/0; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 2 1/8 à 2 1/4.

LONDRES, 25 *octobre*. — Marché aux blés. — Les céréales sont calmes, aux prix de mercredi dernier, nominalement sans changement.

Saxonka, 54 à 56; Kubanska, 49; Ghirka, 55 à 57; avoine, 20 1/2.

LIVERPOOL, 25 *octobre*. — *Cotons*. — Clôture : Marché sans changement.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 12,000 b., dont 4,000 pour la spéculation et l'exportation.

Importation : 11,000 balles, dont 2,000 b. américaines et 500 b. surats.

Middling upland, 9 13/16; id. Orléans, 10 5/16; Bengale, 5 0/0 à 5 5/8; Dholerah, 7 1/16.

Rapport hebdomadaire : Ventes de la semaine, 98,000 b.; spéculation, 10,000; exportation, 19,000; importation, 20,000; stock, 485,000 b.; cargaisons flottantes, 227,000 b.

MANCHESTER, 25 *octobre*. — Marché stationnaire.

BERLIN, 25 *octobre*. — Autr. rente pap., 60 1/8. —Id. argent, 64 3/4 — Lots autr., 1860, 93 3/4. — Id 1864, 92 0/0 — Créd. mob. aut., 203 3/4 — Chem. de fer aut. 204 7/8.—Id. Lombard 124 3/4. — Turcs, 1865, 51 1/2. — 5 p. c. Italiens 66 1/8 — 5/20 bons amér. 1882, 96 3/8 — Actions Banq. centr. anvers.. 114 3/4. — Change : Amsterdam 139 0/0. — Paris, 79 1/12. — Londres 6-21 0/0. —Belgique 79 1/12.—Vienne 91 1/8 — Saint-Pétersbourg, 89 3/4

BERLIN, 25 *octobre*. — Seigle, oct.-nov. 54 1/4; avril-mai, 55 1/8 — Froment, octob., 81 1/4; avril-mai, 80 7/8.— Huile de colza, oct.-nov., 22 11/12; nov.-déc., 22 23/24; avril-mai, 23 3/4

VIENNE, 25 *octobre*. — Rente papier mai, 64-80. —Dito, arg., janv., 69-90. — Lots autr. (1854), 92-50. — Id. (1858) 184-00. — Id. (1860), 101-40. —Id. (1864), 142-70. — Crédit mob. autr., 329-40. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Cern., 000 00.— Act. Banq. Nation., 938-00.—Lots hongr. (1870), 103-20. — Chem. de fer autr. 329-00. —Id. du Nord, 204-00. — Lomb. nouv., 202-50. — Banque anglo-autr., 317-00.— Chemin de fer Theis, 245-00. — Changes Londres, 107-80, Hambourg, 89-10; Paris, 41-80. — Napoléon d'or, 8-63 0/0. — Argent, 107-00.

FRANCFORT, 25 *octobre*. — Ch. de fer Lombards, 218 0/0.—Autriche, rente argent, janvier, 64 11/16 — Id., papier, mai, 00 0/0. — Lots autrichien (1860), 94 3/8. — Id. (1864), 160 1/4. — Créd. mob. autrich. 356 3/4. — Ch. de fer autric., 358 3/4. — Lots hongrois (1870), 000 0/0 — 5/20 bons américains (1882) 96 3/8. — Change sur Londres, 118 3/4. — Id. sur Paris, 92 7/16.—Id. sur Amsterdam, 98 0/0.— Id. sur Vienne, 108 5/16.— Id. sur Hamb., 87 0/0. — 5 p. c. français 1872, 86 3/8 — Banque bruxelloise, 106 1/8 — Actions. Banq. centr. anvers., 000 0/0. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

MADRID, 24 *octobre*. — Intérieur, 27-50. — Extérieur, 31-75.

TRIBUNAUX.

L'affaire Piéron (tentative d'incendie), qui devait venir à la cour d'assises du Brabant du samedi, 26 courant, est remise à huitaine par suite de la prolongation des débats d'une affaire d'attentats aux mœurs qui, depuis deux jours, s'instruit à huis-clos auxdites assises. Il s'agit de l'accusation portée à charge du nommé Georges-Frédéric Hofstatter, âgé de 40 ans, sans profession, né à Heidelberg, ayant demeuré en dernier lieu à Bruxelles, inculpé d'avoir en cette ville, le 3 mai 1872, commis avec violence ou menace des attentats à la pudeur sur deux jeunes filles âgées de moins de 14 ans.

L'accusation est soutenue par M. Van Schoor, substitut du procureur général.

La défense est confiée à M^e^ De Jaer, du barreau de Liége, et à Me Paul Janson, du barreau de Bruxelles.

— L'instruction dans l'affaire des fausses valeurs russes se complique. Un jeune homme, sujet russe, nommé B. J..., vient encore d'être arrêté et écroué sous mandat de dépôt à Bruxelles, comme prévenu de complicité.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES DU 24.— Glorieux, négociant, à Schaerbeek, et Fraipont, rue Sainte-Catherine. — Endrukus, cocher, rue du Damier, et Calquin, boutiquière, rue d'Argent. — Cuvelier, employé au ministère des travaux publics, rue du Poinçon, et Leunckens, rue de la Roue. — Meysmans, domestique, à Muysen, et Gaziaux, servante, rue des Paroissiens.—Verbrugghen, fabricant de tissus, rue des Fabriques, et De Rode, [illegible] Montagne-aux-Herbes-Potagères.

DÉCÈS, *déclarations du 24*.— Degieter, journalière, 63 ans, rue Haute. — Vanesschen, 54 ans, épouse Vanassche, rue de Flandre. — Dhuet, 77 ans, veuve Vandenkerckhoven, rue de la Chancellerie. — Anica, soldat au régiment des grenadiers, 20 ans, rue des Minimes. — Vandenbossche, rentière, 75 ans, veuve Chanet, rue des Chartreux. — De L'abbaye, 83 ans, veuve Loreng, rue Haute. — Michiels, 66 ans, veuve Fochon, rue de la Samaritaine. — Duck, employé, 73 ans, époux Van Damm, rue du Cirque. — Savonet, 31 ans, épouse Papier, rue des Cendres. — Dhaeseleer, servante, 43 ans, rue Pachéco. — Bruylants, cultivateur, 56 ans, id. — Vanhoudt, giletière, 38 ans, id. — Coduyns, cordonnier, 25 ans, id. — Marquis de Souza Lisboa, secrétaire de légation, 41 ans, rue Belliard. — Meskens, 45 ans, épouse Fisset, rue Vésale. — 6 enfants au-dessous de sept ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

ARLON, 24 *octobre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., 33-50, baisse 1-00; méteil, 25-00, baisse 1-00; seigle, 18-00, baisse 1-00; avoine, 15-00, hausse 0-00; pois, 00-00, hausse 0-00; orge, 00-00, baisse 0-00; vesces, 00-00, hausse 0-00; pommes de terre, 5-00, baisse 1-50; beurre, 330-00, baisse 20-00.

EECLOO, 24 *octobre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment blanc, fr. 24-47, baisse 0-92; id. roux, 00-00 hausse 0-00; seigle, 14-54, baisse 0-00; sarrasin, 17-08, hausse 0-00; avoine, 7-62, hausse 0-00; orge 15-00, hausse 0-00; fèves de chevaux, 15-23, hausse 0-00; graine de colza, 00-00, hausse 0-00; id. de lin, 28-70, hausse 0-00; pommes de terre, 7-00, baisse 0-50; beurre, le kil., 2-80, baisse 0-00; œufs, par 25, 2-60, hausse 0-00.

Bêtes à cornes, fr. 100-00 à 350-00; cochons, 24-00 à 85-00; petits id., 13-00 à 24-00; lapins, 2-15.

GAND, 25 *octobre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, l'hectol., fr. 26-00; seigle, 13-00; orge, 12-50; avoine, 8-00; sarrasin, 17-00; féverolles 15-00. — Graines de colza, les 100 kil., fr. 42-00; id. de lin, 40-00. — Huile de colza, les 100 kil., fr. 86-00, id. de lin, 85-00. — Tourteaux de lin, les 100 kil.; id. 24-00; id. de colza, 18-00; id. de chanvre, 17-00. — Pommes de terre, les 100 kil, fr. 10-00.— Beurre, le kil., fr. 2-95. — OEufs, les 26, fr. 2-80.

LOUVAIN, 25 *octobre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, par 100 kilog., fr. 34-50, 34-00, 33-50; seigle, 19-50, 00-00, 00-00; sarrasin 00-00; avoine à fourrage 17-50 à 00-00; id. à brasser 18-00 à 00-00; orge 23-00; graine de colza 41-50; huile de colza, les 100 lit., 86-00; id. de lin, 89-00.

SAINT-NICOLAS, 24 *octobre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, par sac de 106 litres, fr. 29-00 à 31-00; seigle, 14-00 à 16-00; sarrasin, 18-00 à 20-00; avoine, par sac et demi, 14-00 à 16-00; orge d'hiver, par sac de 106 litres, 14-50 à 16-50; id. d'été, 00-00 à 00-00; fèves à pigeons, 19-00 à 21-00; graine de lin, 21-00 à 27-00; id. de colza, 00-00 à 00-00; pommes de terre par 100 kil., 6-00 à 8-00; lin brut, par 3 kil., 5-00 à 7-00; beurre, par kilog., 2-72 à 3-00

TIRLEMONT, 25 *octobre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 34-10, hausse 0-00; seigle, 20-00, baisse 0-50; avoine, 16 93, hausse 0-00; colza 41-50, baisse 0-25; orge, 00-00, baisse 0-00; sarrasin, 00-00, baisse 0-00; pommes de terre, 6-00, baisse, 0-50; paille, 3-00, baisse 0-00; foin, 4-00, hausse 0-00; chanvre le kil., 1-00, hausse 0-00; graines de trèfles id. 0-00, hausse 0-00; beurre, id., 2-95, baisse 0-15 œufs, les 26, 2-36, hausse 0-18

TONGRES, 24 *octobre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)—Notre approvisionnement en froment a été aujourd'hui d'environ 1,000 sacs. Vente active.

Froment, les 103 kil., fr. 34-00, hausse 0-00; seigle, les 95 kil., 20-00, hausse 0-00; orge, les 95 kil., 21-00, baisse 1-00; avoine, les 75 kil., 13-00, hausse 0-00, épeautre, les 112 kil., 27-00, hausse, 0-00; beurre, le 1/2 kil. 1-60, baisse 0-06; œufs, les 26, 2 60, hausse 0-20; pommes de terre blanches, les 100 kil., 6-00, baisse 0-00; id. rouges, id., 6-75, hausse 0-00; id. plattes, 8-50, hausse 0-00; foin, les 1,000 kilog., 45-00, baisse 0-00; paille, id., 33-00, baisse 0-00.

Bétail. — Il a été exposé en vente 234 bêtes à cornes, 140 moutons, 242 porcs gras, 1,288 porcs maigres et 000 chevaux.

COMMERCE D'ANVERS. — 25 *octobre*

On a traité, sous voiles, au prix de fr. 90, 4,213 b/fs saladeros, 67 [46] liv. esp.; 2,362 v/s salader., 53 [22] liv. esp., attendus de la baie de San-Besanneton par navire *Engelinia*.

Cafés. — Marché très-ferme. Le stock en premières pour toutes les sortes étant à peu près complétement épuisé, il n'a pu se traiter qu'environ 1,000 sacs Saint-Domingue. De seconde main, il s'est fait 1,100 sacs Saint-Domingue.

Laines. — Nous n'avons pas connaissance d'affaires aujourd hui.

Saindoux. — Marché fermement tenu avec demande régulière. Il s'est fait environ 350 tierç. Wilcox disp. à fl. 27 ent. et 500 tierç. même marque, emb. octobre-novembre, à fl. 26 1/4 ent. par 50 kil.

Salaisons. — Le marché est resté soutenu sans changements. On a fait quelques affaires dans les prix de fr. 104 à 105 entrepôt pour long middles et de fr. 112 à 113 entrepôt pour short middles disp. les 100 kilos.

Cotons. — On a vendu, hier et aujourd'hui, 190 balles coton Bengale, à fr. 59, et 45 balles middling Louisiane, à fr. 130 par 50 kilos, par *Newton*.

Crins. — Il s'est encore fait 4 balles mélangé de Buenos-Ayres à fr. 1-85 par 1/2 kilog.

Sucres bruts étrangers. — Nous connaissons la vente de 250 caisses sucre Havane disp.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible.... fr. 00 00 à 00 00
— 4 mois d'octob. fr. 62 75 à 00 00

Céréales. — En froment nous n'avons appris aucune affaire et les prix se sont faiblement tenus.

Les seigles sont plus calmes et sans demande pour le moment.

L'orge nouvelle d'Odessa rencontre acheteurs assez empressés à fr. 18 3/8. L'orge de Zélande d'hiver a valu fr. 24. Les avoines sont sans affaires.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc......	56 3/4 à 57 —	57 — à — —
Courant..........	56 1/2 » 57 —	57 — » — —
Novembre........	57 — » — —	57 1/2 » — —
Décembre.........	57 1/2 » — —	58 — » — —
Deux derniers mois.	57 1/2 » — —	57 1/2 » — —
Janvier...........	58 — » — —	58 — » — —
Décembre-janvier...	57 1/2 à — —	58 — à — —
Février...........	— — » — —	— — » — —
Février-mars.......	— — à — —	— — à — —

Marché en hausse.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers*

ARRIVAGES DU 23. — Le 3-m. angl. *Banner*, cap. Williams, de Callao, avec guano.

La goël. angl. *Albert*, c. Best, de Par, avec terre à porcelaine.

Le st. angl. *Windsor*, c. Luckie, de Leith, avec diverses marchand.

Le st. angl. *Genova*, c. Farne, de Middlesbro, avec fer.

Le brick allem. *Atlas*, c. Tank, de Gèfle, avec bois.

La goël. allem. *4 Brüdre*, c. Brandhoff, de Memel, avec bois.

La barque allem. *Arethusa*, c. Surkow, de Riga, avec bois.

Le brick norw. *Concordia*, c. Christensen, de Grimstad, avec bois.

La goël. fr. *Pensée*, c. Loréal, de Tinamayor, avec minerai.

La goël. fr. *Petit Louis*, c. Guégan, de Limpias, avec minerai.

Le st. angl. *Tern*, c. Burgess, de Glasgow, avec div. march.

DÉPARTS DU 23. — Le st. angl. *Enterprise*, c. Targett, pour Londres, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LILLE, 22 *octobre*. — Huiles : de colza, fr. 87-50 à 00-00; de colza épurée, 93-50 à 00-00; de lin du pays, 00-00 à 00-00; id. étrang. 00-00 à 00-00. — Graines : de colza, 25-00 à 27-00; œillette, 33-00 à 34-00; de lin du pays, 27-00 à 28-00; id. étrangère, 26-00 à 27-00; de cameline, 20-00 à 22 00; de chanvre, 16-00 à 00-00.— Tourteaux : de colza, 16-00 à 18-00; œillette, 16-00 à 00 00; de lin du pays, 25-00 à 26-00, id. étrangère, 22-00 à 23-50; de cameline, 17-50 à 18-00; de chanvre, 00-00 à 00-00.

MARSEILLE, 23 *octobre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — *Blés.* — Les affaires sur notre marché aux blés sont un peu plus actives. Les ventes qui ont eu lieu au livrable ont été considérables et à des prix fermes. Le disponible est toujours calme. Les arrivages manquent et notre stock est peu important.

Les farines, grains grossiers et issues continuent d'être sans affaires.

Les sucres bruts sont calmes. Les cafés mieux tenus.

En marchandises diverses nous avons reçu :

3,446 douz. planches de Kotka (Finland), 2,620 bar. pétrole de New-York, 166 tonn. morue de Terre-Neuve.

LONDRES, 23 *octobre*. — *Céréales*. — Après les pluies torrentielles de ces derniers jours, le temps semble s'être remis au beau et devenir plus favorable aux semailles. Cependant, le ton des marchés ne saurait en être altéré et les prix des céréales restent en général stationnaires.

Blé. — L'aspect de Marklane n'offre aujourd'hui rien d'important. Le blé indigène y figure en quantité modérée, mais l'approvisionnement des blés étrangers est assez considérable. La demande a été calme pour l'un et pour l'autre et les prix sont restés ceux de lundi dernier.

Orge. — Le marché manque d'activité, mais les prix n'en sont pas altérés.

Avoine. — L'avoine s'écoule tranquillement au prix de lundi passé.

Maïs. — Le maïs est peu demandé, il n'a pas varié de prix.

La *féverolle* et les *pois* se vendent comme au dernier marché.

La *farine* est calme; elle maintient les cours de la dernière cote.

STETTIN, 23 *octobre*. — Froment faible; oct.-nov. 79 1/2; print., 80 1/4. — Seigle calme; oct -nov. 52 3/4 print. 54 3/4.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

AVIGNON, 23 *octobre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — *Garances.* — Pendant toute la semaine les transactions en alizaris ont été très-animées; la marchandise s'est enlevée rondement, et comme les arrachages ont perdu de leur activité, le disponible diminue.

On a payé les paluds fr. 50; les demi-paluds 41 et les rosés 37. Quelques séries garance se sont traitées dans les prix de 102 à 103 fr.

Les Naples tendent à voir niveler leur prix avec celui de nos paluds.

Le change de Naples sur Paris ayant augmenté de 3 p. c. environ, une première baisse de 3 p. c. s'est produite sur notre place, et quelques affaires pour besoin urgent se sont traitées à fr. 114.

Aujourd'hui le calme domine et les cours sont très-irréguliers. Tandis que les uns parlent de fr. 110 à 112, les autres offrent ferme à 114 et 115. C'est une situation anormale qui ne tardera pas à se régulariser.

Voici nos cours : Alizaris rosés, 18 mois, fr. 74 à 76; alizaris rosés, 30 mois, 74 à 76; alizaris demi-paluds, 82 à 84; alizaris paluds, 18 mois, 98 à 100; alizaris de Naples, 18 mois, 114; garance en poudre SFFF rosés et demi-paluds, 102 à 103; garance en poudre SFFF paluds, 125 à 130; garancine, 250 à 400; fleurs de garance, 180 à 200, le tout par 100 kil.; alcool de garance, fr. 48 l'hectolitre.

BORDEAUX, 24 *octobre*. — *Spiritueux* : 3/6 Languedoc (86 degrés) fr. 85-00; de betterave (90 degrés, fr. 68-00.

HAVRE, 24 *octobre*. — Les affaires en *cotons*, quoique toujours peu animées, se maintiennent, néanmoins, assez suivies, la consommation opérant journellement pour ses besoins. Les cours restent à peu près stationnaires pour le disponible ; mais il n'en est pas de même, par contre, pour la marchandise attendue, qui paraît sensiblement affectée par la réserve de la spéculation.

A livrer, l'on a cédé, en effet, aujourd'hui, 50 balles New-Orleans middling (classification de Liverpool), attendues par *Baden*, à fr. 127-50, et un bloc de 500 balles Georgie fully-low-middling, par *Mary-Lawton* (parti le 14 courant), à fr. 115, soit en baisse assez sensible.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en résumé, à 1,240 balles, y compris ces 550 balles à livrer et 250 balles Hingelghaut à fr. 110. — On a dû traiter, en outre, 200 balles Georgie good-middling, à livrer à fr. 125; mais cette dernière partie ne figure point à la cote.

A terme, les cours se raisonnent en nouvelle baisse, tant sur le mois courant que sur les mois éloignés. Le low-middling N.-Orleans est coté, cette après-midi : fr. 123 à 122-50 sur oct., et fr. 116-50 sur le premier trimestre de l'année prochaine.

Les avis favorables reçus hier soir de Hollande ont eu pour effet de raffermir sensiblement les cours des cafés sur place. On a traité ainsi depuis hier : 409 sacs Haïti soute et Port-au-Prince, à livrer de New-York par steamer, à fr. 86-50 les 50 kilog., ent.; 470 sacs dito, aussi à livrer, à fr. 85; 700 sacs Santos, attendus, par *Franciscopolis*, à fr. 92; 550 sacs dito, à livrer, de Liverpool (au gros droit), à fr. 92-50; 256 sacs Malabar, à fr. 96-50, et 400 sacs dito (au gros droit), de fr. 94 à 95.

Les *suifs* restent fort calmes. Les cours roulent de fr. 66-25 pour saladeros, bœuf, de Montevideo, et de fr. 54-50 pour mouton de la même provenance. Le marché de Paris est venu sans grand changement, à fr. 108 les 100 kilos, cote officielle, et à fr. 108-50, cours de clôture.

LONDRES, 23 *octobre*. — *Sucres*. — Le marché était calme et les prix moins élevés. Il a été vendu 250 tonneaux des Antilles anglaises, y compris 35 tonneaux Barbades aux enchères, qualité moyenne à bonne, de fr. 76-25 à 80 les 100 kil. Jamaïque fr. 70 à 76-25. Demerara fr. 65 à 68-75, d° cristallisé fr. 78-75 à fr. 88-75.

On a disposé aussi de 1,800 sacs Maurice, bonne qualité brune à jaune, fr. 67-50 à 75, et une cargaison flottante de 700 boucauts Cuba Muscovado à fr. 75 et 76-25. Sur 1,500 sacs Singapore mis en vente, 300 ont trouvé acquéreur, brun foncé bonne qualité, à fr. 61-25; jaune, à fr. 62-50 et 63-75. Les raffinés sont toujours lourds.

Huiles. — L'huile de lin vaut, sur place, fr. 87-50 les 100 kil.; de novembre à décembre fr. 86-60; de janvier à mars fr. 85. L'huile de navette anglaise brune se vend, sur place, fr. 95; de novembre à décembre fr. 97-25; de janvier à mars fr. 99-40; l'anglaise raffinée fr. 100.

L'*huile de pétrole* d'Amérique fait 1 sh. 6 1/2 d. le gallon.

L'*essence de térébenthine* d'Amérique vaut fr. 101-25 les 100 kil.

Fourrages. — L'approvisionnement en foin et en trèfle était considérable et bien supérieur aux besoins de la demande; aussi le marché était-il lourd et les prix en baisse. On a coté : première qualité de foin de fr. 84-40 à 100; intérieure de 45 à 75; trefle, première qualité, 112-50 à 137-50; inférieur, 45 à 93-75; première qualité, deuxième coupe, 100 à 112; inférieur, 45 à 87-50; paille, deuxième qualité, 37-50; première qualité, 45 fr., les 1,000 kil.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (0 h. 0/0). — Samedi, 26, relâche.

Dimanche, 27, *la Muette de Portici*.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Samedi, 26, pour les représentations de M. Ravel et de Mme Deschamps : *le Réveillon*, com. en 3 actes; *les Enfants*, com. en 3 actes; *une Tempête dans un verre d'eau*, com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 1/4). — Samedi, 26, *les Deux Ménages*, com. en 3 actes ; *le Réveillon*, com. en 3 actes.

ALHAMBRA NATIONAL (7 h. 1/2). — Tous les soirs, *les Petites Danaïdes*, pièce fantastique en 8 tableaux. — *Buttons or Kitcher belle*, pantomime anglaise jouée par la troupe Evans. — *Un Tigre du Bengale*, vaud. en 1 acte.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/2). — Samedi, 26, *les Folies dramatiques*, pièce en 5 actes; *les Deux Veuves*, com. en 1 acte.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 1/2). — Samedi, 26, *l'Alibi*, op. bouffe en 3 actes; *une Fille terrible*, vaud. en 1 acte.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Dimanche, 27, à 2 1/2 heures de relevée, dernier concert de la saison, par la musique du régiment des guides, sous la direction de M. V. Bender.

Entrée au jardin, 1 fr.; aquarium, 50 c. (Omnibus américain.)

Opérations **Insensibles**, pièces **Dentaires** sans crochets et dentiers sans ressorts. Docteurs ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à *Bruxelles*, et 4, rue Meyerbeer, à *Paris*. 3403

Immeubles en Belgique.

Etudes de Mes VANDEN EYNDE, notaire à Bruxelles, et ELOY, notaire à Hal.

Le mardi 29 octobre 1872, à l'heure indiquée au bulletin officiel, et en la salle des ventes, rue Fossé-aux-Loups, ledit notaire VANDEN EYNDE adjugera définitivement, avec bénéfice d'enchères :

UNE VASTE PROPRIÉTÉ

au centre de Bruxelles, ayant façade sur les rues des Eperonniers, de l'Homme-Chrétien et Duquesnoy, servant de local aux messageries Van Gend, et divisé en 11 lots, paumés et à paumer comme suit :

1er lot	à paumer à.	fr. 40,000
2e »	porté à	» 29,000
3e »	porté à	» 28,000
4e »	à paumer à.	» 26,500
5e »	à paumer à.	» 27,000
6e »	porté à	» 17,000
7e »	porté à	» 21,000
8e »	porté à	» 21,000
9e »	porté à	» 18,000
10e »	porté à	» 13,000
11e »	porté à	» 18,000
	Ensemble,	fr. 258,500

Entrée en jouissance le 15 mars 1873. 3641

ON DEMANDE **A LOUER**, pour le mois de février ou mai, une maison et jardin, contenant 5 chambres, cuisine et cave, dans les environs de Bruxelles ou d'Anvers. On désire être informé du prix et de la grandeur des chambres.

Lettres affranchies sous l'initiale E. à Leersum, près Amerongen (province d'Utrecht). — Poste restante.

Ayuntamiento de Madrid

ÉLÉGANCE — BON MARCHÉ RÉEL.

PARDESSUS RICHES ET COMFORTABLES. . . . de fr. **18** à **100**

REDINGOTES AMÉRICAINES, JAQUETTES et VESTONS de fr. **20** à **80**

ANVERS, rue Canal au Fromage, 1. | **GAND,** rue des Champs, 16. | **MONS,** rue de la Chaussée, 66.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES

J. N. COLARD ET Cie

MAISON CENTRALE **rue Neuve, 11.** BRUXELLES

SUCCURSALES : RUE DE LA MADELEINE, 42, RUE DUQUESNOY, 2.

Nouveautés Anglaises, Françaises et Belges.

CHOIX IMMENSE DE

PANTALONS D'UNE COUPE INIMITABLE. . . . de fr. **10** à **30**

GILETS DE VILLE ET DE SOIRÉE. . . . . . de fr. **5** à **25**

LIÉGE, rue de la Cathédrale, 58. | **NAMUR,** rue de l'Ange, 69. | **CHARLEROI,** Place Verte.

SAISON D'HIVER A HOMBOURG

PRÈS FRANCFORT-SUR-MEIN.

La **Saison d'Hiver** à **Hombourg** commence le **1er Octobre** et finira le **31 Décembre.**

Le **CASINO** renferme une vaste et immense Galerie, bien fermée, admirablement chauffée, exposée au midi et servant de promenade **d'Hiver.**

Pendant la **Saison d'Hiver,** les **Bals,** les **Fêtes** et les **Concerts** se succèdent sans interruption.

Orchestre d'élite.

Grand Café sur le modèle des premiers etablissements de Paris, contenant plusieurs billards. — **Restaurant** tenu par CHEVET.

La **Roulette** se joue avec **un seul zéro** et le **Trente et Quarante** avec **demi-refait.**

Chasse à tir en plaine et en forêt sur une étendue de vingt mille hectares; gros et petit gibier.

Hôtels, Villas et **Appartements meublés** à des prix modérés.

Station télégraphique.

On se rend de **Paris** à **Hombourg** en 17 heures.

ON DEMANDE A LOUER, pour le mois de mai, un appartement meublé ou non meublé, contenant 4 chambres et cuisine, dans les environs de Bruxelles ou d'Anvers. — Prix modéré.

Lettres affranchies sous l'initiale W., à Leersum, près Amerongen (provce d'Utrecht). — Poste restante.

Société anonyme du chemin de fer direct de Bruxelles à Lille et Calais.

MM. les actionnaires sont informés que les intérêts des actions privilégiées pour le 1er semestre 1872, à raison de fr. 7 50 par action et le dividende des actions de dividende à raison de 3 fr. par action, seront payés, à dater du 1er novembre, chez M. J. Errera-Oppenheim, 6, rue Royale, à Bruxelles, et chez M. Khon-Reinach et Ce, rue Drouot, à Paris.

Bruxelles, le 19 octobre 1872. 3712

VILLE D'ARLON.

DROIT DE CHASSE.

Le collége des bourgmestre et échevins informe le public que le lundi 25 novembre 1872, à 11 heures du matin, il sera procédé à l'hôtel de ville d'Arlon à la location, pour un terme de six ans, du droit de chasse sur les propriétés de la ville, magnifique ensemble de 600 hectares de bois, prairies, bruyères, fanges, marais, situés au milieu des bois et forêts des communes de Hachy, Stockem, Rachecourt, Toernich, Châtillon et Vance, d'une étendue de plus de 3,000 hectares.

Cette contrée, située à 4 kilomètres d'Arlon et à proximité de la station de Fouches, abonde en gibier de toute espèce : sangliers, loups, renards, chevreuils, lièvres, canards sauvages, bécasses, bécassines, etc., etc.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat communal, où les amateurs peuvent tous les jours en prendre connaissance.

Arlon, le 15 octobre 1872.

Par le collége : Le secrétaire, BIRONG. — Le bourgmestre président, HOLLENFELTZ.

VENTE DE LAINE A LIVERPOOL

Le *lundi*, 29 *octobre*, à 2 heures de l'après-midi, au local des ventes aux enchères, 14, *Cook street*, à *Liverpool :*

1,200 balles Buenos-Ayres et Montevideo.
150 » **Nouvelle-Zélande.**
650 » **Péruvian-Mojadore.**

2,000 balles.

3678 PERKINS et ROBINSON, à *Liverpool* (Angleterre).

La Fabrique de Pains à Cacheter de CARL KOCH à Francfort s/M.

cherche des AGENTS expérimentés pour la vente de ses produits. — Pains à cacheter, enveloppes (chanvre) et papier à lettres, cornets, modèles et étiquettes, etc., etc. — Nouveautés pour maisons de banque : Parchemin et enveloppes avec fermeture de sûreté, étiquettes de véritable parchemin. Formulaires de lettres de change de papier à main.

Commission élevée. 3548

Avis aux directeurs des Maisons d'orphelins

Un fabricant de Saxe cherche une jeune personne qui lui servira de **Bonne** auprès de deux enfants de 3 et 5 ans et qui se chargera en même temps de la besogne d'une chambrière. On payera les frais de voyage, aller et retour, et assure un salaire suffisant ainsi qu'un traitement tout à fait amical.

S'adresser sous O W. 371, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Leipzig.*

WANTED AN AGENT for **Belgium** and **Holland** to sell a patented article now largely used by employers of steam power in Great Britain and France. Knowledge of English required. Apply to C.-W. Smith, Son and Co, 19, Buckingham street, Strand, London, W. C.

HOSPICES CIVILS DE BEAUNE.

VENTE DES VINS FINS

de la récolte de 1872.

Le dimanche 3 novembre 1872, dans l'une des salles de l'Hôtel-Dieu, à deux heures après-midi, aura lieu la vente aux enchères des **Vins fins** de la récolte de 1872 et d'une cuvée invendue de 1869, provenant des domaines que possèdent les hospices sur les territoires de Volnay, Pommard, Beaune, Aloxe-Corton, Savigny-lez-Beaune et Meursault.

Le cahier des charges, déposé aux bureaux du secrétariat et de l'économat, sera communiqué, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Le secrétaire de l'administration, CH. TAINTURIEZ.

3545

VINS ET SPIRITUEUX.

Une maison de Bordeaux demande des agents dans toutes les villes principales de la Hollande. Ecrire à M. F. Rotgès, 131, rue Naujac, à Bordeaux. 3707

FARO. — LAMBIEK.

Een huis te Rotterdam handelende in *Bieren, Wijnen* en *Gedisteleerd*, zach zich gaarne belast met een dépôt van echt Brusselsche **Faro** en **Lambiek.** Inclineerende Heeren brouwers verzocht zich met opgaaf hunner condition te adresseren aan het *Algemeen Advertie bureau* van *Nijgh et Van Ditmar*, te *Rotterdam*, onder letters A. O. 3712

AUX DAMES.

Un monsieur de distinction, d'un extérieur et d'un physique agréable, ayant une position sociale, qui a dû se divorcer de sa femme, cherche à faire la connaissance d'une dame respectueuse et seule, caractère aimable, extérieur agréable, possédant quelque fortune, restant personnelle, qui pourrait se décider à demeurer près d'une grande ville en Belgique; les dames honorables et libres qui se trouveraient dans ce cas sont priées d'adresser leurs lettres cachetées et franco, même anonyme, sous chiffre N. U. 346, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Leipzig*, pour être expédiées plus loin. 3705

Hôtel OLLIVIER, à Londres

37, Finsbury Square, E. C.

Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations.

Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.

N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

UN JEUNE PEINTRE désire faire connaissance avec une jeune femme pour lui servir de modèle artistique. Beauté et jeunesse sont de rigueur. Discrétion garantie.

Appointements splendides. Adresser des lettres affranchies avec portraits à l'adresse de M. *Lebac*, poste restante, à *Amsterdam.*

On est prié d'envoyer des photographies en pied format carte de visite, afin de pouvoir juger les formes. 3711

BIÈRES ANGLAISES

DE LA BRASSERIE BASS & Co.

BURTON, PALE ALE, bières hygiéniques tortifiantes et digestives. — **STOUT** (extra), bière tonique et fortifiante, la grande bouteille par 12nes, 10 à 11 fr., et en fûts anglais de 80 litres, 50 à 55 fr.

Adresse : **Horton's Prince of Wales,** rue Villa-Hermosa, 8, à Bruxelles.

N. B. Remise pour six douzaines de bouteilles.

NI FROID NI AIR pour les portes et croisées, JACCOUX, 20, r. Richer, Paris.

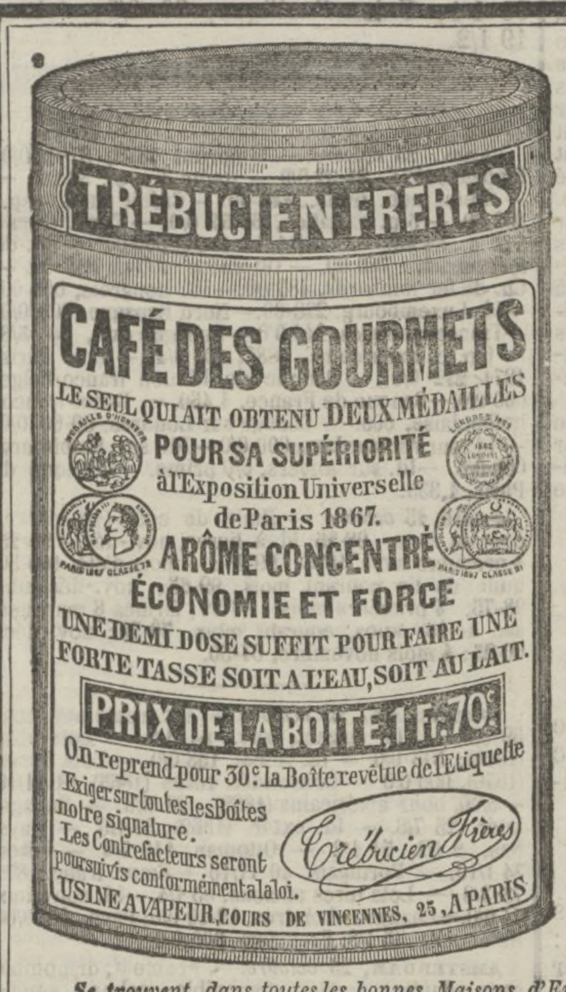

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marques de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le **Café des Gourmets** sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auquel il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862, — *Deux Médailles à celle de Paris* 1867 en proclamant la supériorité du **Café des Gourmets,** n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du **Café des Gourmets,** les consommateurs doivent exiger que toutes les boites soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

Les CHOCOLATS et les TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE

provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le **Café des Gourmets,** offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie, de Confiserie et de Comestibles.

AVERTISSEMENT!!

A tous les consommateurs du Véritable Émeri de Naxie.

La *Société du Véritable Emeri de Naxie*, à Syra (Grèce), m'a chargé d'avertir le public en son nom que l'assertion de M. Fuchs, prétendant que la Société actuelle traite à 15 p. c plus cher que sa devancière, est *mensongère* et *inventée.*

Les fermiers précédents recevaient, depuis le 1er septembre 1868 jusqu'au 6 août 1871, 96,800 quintaux à 12 drachmes = 1,161,600 drachmes.

La Compagnie actuelle paie, depuis le 6 avril 1871, pour **280,000** *quintaux à* 11 *drachmes* 97 3/4 *lepta* = 3,354,000 *drachmes*; ainsi 2 1/4 lepta de *moins* que les fermiers précédents, et dispose d'une manière illimitée de tout le rendement des mines d'Emeri de Naxos jusqu'en 1875. Si M. Fuchs osait répéter l'annonce mensongère en question, je suis autorisé par la *Société du Véritable Emeri de Naxie* à le citer devant les tribunaux.

Quoique la Société actuelle n'ait traité qu'à des prix à bien peu meilleur marché que sa devancière, je vends le *Véritable* Emeri de Naxie *non falsifié quinze à vingt pour cent meilleur marché* que l'ancienne Société, la *Naxos Emeri Stone Company limited* et M. Fuchs ne l'ont fait.

Les preuves de ce que j'avance, ainsi que les manuscrits originaux de la main de M. Fuchs, sont déposés chez moi à l'inspection des consommateurs.

M. Fuchs reproduit de nouveau les certificats du courtier de navires déjà si souvent représentés, *lesquels ne prouvent rien du tout en faveur de l'authenticité de l'Emeri au temps où il est tombé entre les mains des consommateurs*, et laisse au public impartial le soin de tirer les conséquences de la rareté de ses envois proportionné à l'importance et à la richesse inépuisable des mines.

Je recommande donc à tous les consommateurs qui attachent du prix à des *marchandises véritables non falsifiées*, et qui désirent se procurer, sous la *seule garantie possible offerte par moi*, *l'unique* et *Véritable Emeri de Naxos en blocs, moulu* et *finement lavé*, déposé dans mes magasins à Hambourg, Rotterdam et Francfort s/M., aux prix les plus avantageux.

Il est arrivé dernièrement derechef à ma consignation, directement de l'île de Naxos (Grèce), par le navire *Thomas et Mary*, à Rotterdam, 433,000 kilogr. = 8,660 quintaux d'Emeri de Naxos, et par le navire *Elizabeth Jane*, à Hambourg, 261,000 kilogr., soit 5,220 quintaux d'Emeri de Naxos.

NAXOS-UNION.

Usine à vapeur d'Emeri Naxos.

Seul vente exclusive du seul Véritable Emeri Naxos.

Fabrique de pierres à aiguiser d'Emeri pour fabriques de machines et scieries.

3706 **Julius Pfungst à Francfort s/M.**

Demande de Représentant.

Une manufacture de soieries pour parapluies, en-tous-cas et parasols, à Creveld, cherche un représentant pour la vente en Belgique. Ceux qui sont parfaitement au courant de la clientèle et de l'article peuvent faire leurs offres sous les chiffres P. G. 839, à MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Francfort s/M.*, et y ajouter leurs références.

Un *Monsieur* honorable et du meilleur monde, bien posé, avec belles relations, voudrait trouver une position en Belgique ou à l'étranger; très-instruit et intelligent, il se croit surtout apte à bien remplir l'emploi de secrétaire d'un homme politique ou financier, receveur particulier ou régisseur, directeur ou agent chargé d'affaires. — Ecrire à H. D. V. L., Offe de Publicité, Bruxelles.

A vendre un **Coupé** ayant très-peu servi. S'adr place de l'Industrie, 21.

Une INSTITUTRICE ALLEMANDE, ayant habité l'Angleterre, désire se placer. Français, anglais, musique, dessin. Bonnes références. Rue de la Paille, 10, Bruxelles. 3703

THE GRAPHIC.

Le MEILLEUR et le PLUS BEAU des journaux illustrés. Toutes GRAVURES INÉDITES. Publié à Londres tous les samedis; se vend chez tous les libraires et dans les princip. stations de chem. de fer en Europe.

POMMADE TANNIQUE recommandée pr les médecins pour rendre aux CHEVEUX BLANCS leur couleur primitive (brochre fo) Paris FILLIOL et ANDOQUE, 49, r. Vivienne.

Vente en gros chez C. FREY, agent spécial, rue de Escalier, 14, Bruxelles.

NOUVELLES MÉLODIES DE CH. GOUNOD.

MA BELLE AMIE EST MORTE.
LE PAYS BIENHEUREUX.
HEUREUX SERA LE JOUR.
LA FAUVETTE.
The Worker (L'OUVRIER).
O happy home (Ô HEUREUSE DEMEURE).
BIONDINA.
MIGNONNE, VOICI L'AVRIL.
Little Celandine (Duetto).
The Message of the Breeze (Duetto)
LE MESSAGE DE LA BRISE,
etc., etc., etc.

Goddard et Co, éditeurs, 4, Argyll Place, Regent street, Londres.

Correspondents « *The Choir,* » 4 Crane Court. Heat St E. C. London.

ROTTERDAM. — AGENT.

Un agent actif, muni des meilleures références, cherche une agence en houblon de Flandre et en autres articles. On est prié de s'adresser par lettres affranchies sous les init. A. U., au bureau général d'annces de MM. *Nygh et Van Ditmar*, à *Rotterdam.*

POUR FABRIQUES DE PAPIER.

Un **jeune allemand** qui connaît entièrement la fabrication du papier, qui a fréquenté l'école industrielle de Barmen et qui parle français, cherche une place comme remplaçant du directeur d'une assez grande fabrique ou comme directeur d'une petite. Des offres sous les init. P. U. 852 sont expédiées par MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Francfort s/M.* 3708

Appartement, richement meublé, **à louer,** avec ou sans écurie et remise pour 5 chevaux et 6 voitures, rue aux Laines, 11, près de l'avenue Louise. 3682

A LOUER belle *chambre garnie* au 1er, personnes tranquilles. Pension au besoin. S'adr Office de Publicité. 3715

On demande un **voyageur** expérimenté, bien au courant de la papeterie. S'adr chez M. Ch. Gordinne et fils, à Liége.

AUX ARCHITECTES.

On désire connaître l'adresse des architectes et constructeurs de maisons qui voudraient être agents d'une maison tenant un article de bâtisse. Cette agence peut rapporter de 4 à 6 mille francs par an. Remettre l'adr. par lettre affranchie à MM. Lechein et Picard, Bruxelles, sous les init. C. E. C. 3692

LA POUDRE DENTIFRICE VÉGÉTALE

du médecin-dentiste de la Cour Imp. et Royale,

Docteur J.-G. POPP,

nettoie les dents de telle façon que son emploi journalier en fait disparaître non-seulement le tartre, mais donne à l'émail des dents une blancheur et un poli éblouissants.

Prix de la boite, fr. 1-60.

L'Eau dentifrice anathérine du médecin-dentiste de la Cour I. et R., docteur J.-G. POPP, est le meilleur moyen pour conserver les dents et les gencives et guérir les maux de dents et de bouche.

Dépôts : à Bruxelles, chez MM. Delacre, ph. angl., 88, Montagne de la Cour; Schoofs, ph., 15, rue de la Montagne; Pharmacie Normale, rue Neuve, 37; MM. Vanden Branden-Druez, rue des Fripiers; Michiels, ph., rue Cantersteen, 12; Seutin, ph., rue de la Madeleine, 50; Loose, ph., rue du Midi, 53; Colin, ph., rue de Rollebeek, et Pharmacie de la Bourse, 22, rue au Beurre. 3e

BÈGUE L'*Institution des Bègues* de Paris ouvre un cours le 11 nov. *Ecr. à MM. Chervin, avenue Eylau*, 90, à Paris.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE.

Ce sirop, à la fois un excellent sédatif et puissant diurétique, est employé depuis trente ans, avec un remarquable succès, par les médecins de tous les pays contre les maladies du cœur, les diverses hydropisies, les bronchites nerveuses, coqueluches, asthmes et catarrhes chroniques; enfin, dans tous les troubles de la circulation.

Le SIROP de LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur, à *Paris*, 99, *rue d'Aboukir.*

Dépôt à *Bruxelles* chez **Ch. Delacre,** Pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacie de chaque ville 5

TRAITEMENT SPÉCIAL DES HERNIES

Bandage à *pelote plastique* en *caoutchouc nature*, breveté, modelé dans les *hôpitaux*, sur les *différents degrés* d'*hernies*, *approuvé* par les *sommités médicales* pour la *guérison.* — L. VOJAVE, no 29, rue de l'Etuve, Bruxelles. *Visible* de 9 *heures* à 5 *heures.* 3178

ASTHME OPPRESSION, BRONCHITE CHRONIQUE soulagés toujours, guéris souvent par le VIN du Dr suédois WERNER. Nombreux témoignages. Flacon, fr. 5; fco province, fr. 5-60. Pharm. Colin, rue de Rollebeek, 36, Bruxelles. 5454

MALADIES DES FEMMES.

Guérison, sans repos ni régime, par Mme LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. Les moyens employés, aussi simples qu'infaillibles, sont le résultat de longues années d'études et d'observations pratiques dans le traitement de leurs affections spéciales et des causes de leur stérilité. — Consultations tous les jours, de 3 heures à 5 heures, 27, r. du Mont-Thabor (près des Tuileries).

Maladies Secrètes

Dr CH. ALBERT

VIN DE SALSEPAREILLE : Dartres, scrofules, boutons, ulcères, vices du sang, débilité, tumeurs.
BOLS D'ARMÉNIE : Écoulements récents ou anciens, flueurs blanches, pâles couleurs.
Brochure gratis et dépôt dans toutes les Pharm.
Traitement par corresp. *Paris*, r. Montorgueil, 19

ONGUENT HOLLOWAY.

Remède infaillible pour les Jambes ulcérées, les Tumeurs, les Hémorroïdes et les gonflements glanduleux. — Se vend chez tous les pharmns à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. le pot. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Profr **Holloway,** 533, Oxford str., W. C., Londres.

RECOLORATION DES CHEVEUX ET DE LA BARBE

EAU DES FÉES

SARAH FÉLIX

Pommade des Fées — Pommade Féerique

ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43

Dr CROMMELINCK MALADIES CHRONIQUES des VOIES URINAIRES *réputées incurables* (épuisement, stérilité, catarr., vessie, rétrécis. uretraux). *Procédés nouveaux.* A pratiqué 30 ans comme *Spécialiste* dans les principales capit. d'Europe; succès inespérés. Trait. dépur. spécial. (Lire son *Vrai Trésor de la Santé*, 12e édit., 163 fig. Aux gens du monde, 12 fr. chez l'auteur, 83bis, rue *Lafayette*, à PARIS. Consultation de 11 à 2 ou par corresp. Et à BRUXELLES, 29, r. *Marché au-Bois*, du 1er au 5 et du 15 au 19 inclus de chaque mois. Les autres jours à Paris.

A. PALLONES,

Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,

Ixelles, rue Cirota, 31.

BOURSE DE BRUXELLES DU 25 OCTOBRE

Valeurs	Cours
Emp. 4 1/2 p. c.	102 70
— 4 p. c. 1871	101 — P.
— 3 p. c. 1838	— —
— 2 1/2 p. c. 1844	— —
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	103 —
— 5 p. c. 1861	— —
— 1868	99 50
C. d'ant d' p. l'Et. 4 1/2	98 25
— 3 p. c.	71 25 A.
Emp. de la province	— —
Emp. de la ville 1853	— —
— 1856	97 75 P.
— 1862	99 80 P.
— 1867	106 50 A.
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 — A.
Ville de Liége, 4 1/2 °/.	— —
— — 5 p. c. 1860	92 75 A.
— — — 1868	100 —
— d'Anvers 1859	— —
— — 1867	101 —
— de Gand 1858	106 —
— d'Ostende	— —
OBLIGATIONS.	
H. et B.-Flénu, remb.	— —
Bassins houillers remb.	346 — A.
Anvers-Gand	330 — P.
Sambre-et-Meuse	— —
— act. priv.	— —
Namur-Liége, amort.	265 —
— privilég.	— —
— 1855	330 50
— 1859	— —
Nord-Belge	310 —
Dendre-Waes	— —
Flandre occidentale	324 —
— 2e émis.	301 —
Anvers-Rotterdam	317 50 P.
Pepinster-Spa	— —
Mons-Haumont, action	8?1 25
— oblig.	327 50 P.
Grand-Luxembourg	482 —
Chimai	217 50
Centre	277 —
Hainaut-Flandre, anc.	265 — A.
— avals. expl. 3 °/.	266 50
— 2 1/2 p. c.	86 50
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —
— 3 p. c.	— —
Eecloo-Gand	— —
Nord de Belgique	312 50 A.
Liége-Maestricht	— —
Tongres à Bilsen	— —
Est-Belge, 5 p. c.	307 — P.
Blankenberghe Bruges	— —
Liége-Limbourg, 5 p. c.	294 —
— 6 p. c.	482 50 P.
Eecloo-Bruges	— —
Bruxelles-Calais, priv.	307 50
Tournai-Jurbise	311 —
Braine-Marchienne	— —
Braine-le-Cte-Courtrai	— —
— à Gand	311 50
Tam.-Landen av. r. or.	232 — A.
Lokeren à la frontière	— —
Manage à Piéton	300 —
Gand-Terneuzen	— —
Ostende à Armentières	162 — A.
Ouest de Belgique, pr.	236 —
— 2e série	— —
Virton 4 1/2 p. c.	92 75 P.
Welkenraedt	— —
Frameries-Chimai	295 —
Eecloo-Anvers	— —
Can. Bossuyt-Courtrai	— —
— Blaton à Ath	61 — P.
Quart. royal de Brux.	120 —
Hyp. immob. d'Anvers	— —
Glaces d'Oignies 3 p. c.	— —
Charbonnages belges	— —
Ce génér. du gaz, 1867	— —
— 1852	— —
Vieille-Montagne, 5 °/.	— —
Linière de Bruxelles	— —
Produits du Flénu	— —
Levant du Flénu	— —
Providence	— —
Ce Imm. de Belgique	— —
Soc. gér. de Maestricht	— —

Valeurs	Cours
Ch. fer plat. de Herve	470 50
BANQUES, CAISSES.	
Act. Banque Nationale	3530 —
— Société Générale	— —
— — capital	1176 — A.
— — réserve	— —
— Banque Belgique	1095 —
— — Bruxelles	602 50 P.
— — d'Anvers	— —
— — C. anversoise	— —
— Mutualité indust.	950 —
— Réunies	— —
— Soc. Immobilière	588 — A.
— — d'Anvers	— —
B. de l'Union, libérées	1297 50 A.
— non lib.	— —
B. belge du com. et ind.	— —
Banq. des trav. publics	782 50
Cert. liq. Banq. Gén.	36 50 P.
Crédit liégeois	— —
Banque de Tournai	— —
B. de Crédit comm.	95 — A.
Banque de Flandre	— —
Comptoir général	535 — P.
ACT. DE CHEM. DE FER.	
H. et Bas-Flénu, cap.	1190 — P.
Anvers-Gand	511 —
Jurbise	— —
Sambre-et-Meuse	— —
Est-Belge	415 —
Dendre-et-Waes	1265 —
Flandre occidentale	— —
Anvers-Rotterdam	624 50 A.
— nouv. ém.	620 — A.
Pepinster-Spa	— —
Turnhout	— —
Luxembourg	— —
— privilégié	— —
Chimai	— —
Centre	210 — A.
Lichtervelde-Furnes	— —
Eecloo-Gand	— —
Blankenberghe Bruges	— —
Nord de la Belgique	— —
Liége-Maestricht	— —
Liégeois-Limbourg	— —
Bruxelles-Calais, div.	212 50 A.
Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Tamines	— —
Gand à Terneuzen	— —
Braine-le-Cte-Gand priv	— —
— non priv.	— —
Lokeren	— —
Manage à Piéton	— —
Jonction de l'Est	— —
Bass. houill. act. de div.	— —
Soc. génér. d'exploit.	— —
Canal de Bossuyt	— —
— Blaton	18 — P.
VALEURS INDUSTRIELLES.	
Ch. Produits au Flénu	— —
— Hornu-Wasmes	— —
— Levant du Flénu	— —
— Sars-Longchamps	— —
— Ouest de Mons	545 —
— Monceau-Font.	— —
— Levant d'Elouges	— —
— Couch. du Flénu	— —
— Réunis-Charleroi	525 — P.
— Courcelles-Nord	— —
— L.-Ferrand, jouis.	50 — P.
— — priv.	150 — A.
— Charbonn. belges	400 — A.
— Falnuée	— —
— Val-Benoît	460 — P.
— Crachet-Picquery	570 — A.
— Carabiniers	— —
— Propriét.-Réunis	— —
— Chevalières-Dour	— —
— Sacré-Madame	2800 — P.
— Bonne-Espérance	— —
— de La Haye	— —
— Houill. un. b. Ch.	— —
H.-Fourneaux Couillet	425 — A.
— Sclessin	— —
— d'Ougrée	635 — A.
— Cockerill	1555 — A.
— Espérance anc.	620 — A.

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

Valeurs	Cours
H.-F. Esperance priv.	340 — A.
— nouv.	305 —
— Midi de Charl.	780 —
— Monceaux	— —
— Montigny	305 — P.
— Providence	— —
— Saint-Léonard	— —
— Fer d'Ougrée	— —
— Sarrebruck	— —
— Lam. de Chât.	— —
— Luxembourg*	1725 —
— Forges d'Acoz	750 — P.
Zinc. Vieille-Montagne	264 50
— Austro-Belge	190 — P.
— Nouv.-Montagne	— —
— — 5e d'act.	— —
— Niederfischbach	— —
— Astur. des Mines	— —
— Sardo-Belge	— —
— — privil.	— —
— Bleyberg	— —
— Rocheux d'Oneux	— —
— Stolberg, anc.	— —
— — privil.	370 — A.
Linière Gantoise	— —
— Saint-Léonard	— —
— Bruxelles, anc.	— —
— — nouv.	— —
ACTIONS DIVERSES.	
Galer.-St-Hubert 3 p. c.	— —
— capital	— —
Société anonyme Loth	— —
Glaces d'Oignies	720 — P.
— de Floreffe	825 — P.
— de Courcelles	— —
Lits militaires	— —
Comp. belge matériels	580 — P.
Soc. de Morlanwelz	— —
Soc. belge des chemins	— —
Réun. c. à l'Et. r. var.	47 75
Carrieres de Quenast	887 — P.
Union des papeteries	— —
Papeteries belges	— —
Comp. générale gaz	— —
Conduits d'eaux	— —
Omnibus	— —
Comp. gén. de tonage	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES.	
Autr. Dette conv. pap.	60 25
— arg.	65 —
— Act. ch. autrich.	— —
— Obl. — (anc.)	287 50 A.
— — (nouv.)	282 25 P.
— Domanial. (1866)	— —
— Cert. hypothéc.	— —
Esp. Dette exter. 1869	29 25
— — intérieure	— —
— Nord d'Esp. prior.	202 — P.
— — variable	134 — A.
— Cordoue-Séville	215 — P.
— Cordoue-Malaga	— —
— Pampelune (1870)	166 50 P.
— Saragosse-Barc.	— —
— Act. Badajoz	187 50 P.

Valeurs	Cours
Esp. Pamp.-Barcelone	93 — A.
— Nord d'Espagne	— —
— Cr. mob. espag	— —
Et.-Unis d'Amer. 1862	96 25 A.
— Honduras ch. int.	— —
France. Rente 5 p. c.	— —
— — 5 °/° 1871	— —
— — — 1872	— —
Ob. Dép. de la Seine	— —
— V. de Paris 1865	— —
— — 1869	— —
— — 1871 lib.	243 75 P.
— Lille 1860	90 —
— — 1863	— —
— — 1868	83 —
— Bordeaux	432 50 P.
— Lyon	— —
Act. Sambre-Oise	— —
Obl. Lille-Valenciennes	245 — P.
— Orléans-Châlons	— —
— Dunkerke-Furnes	— —
B. de Paris et des P.-B.	1335 — A.
Comptoir d'escompte	— —
Banque franco-holl.	522 — A.
— franco-belge	— —
Luxemb. (G.-D.), act.	— —
— obl. 3 p. c.	302 50
— — 5 p. c.	495 —
Ville Rotterdam 1868	188 — A.
Crédit communal	175 — A.
Central Neerlandais	200 — A.
Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
— Ville de Naples	— —
— — 1871 4 p. c.	— —
— — de Florence	— —
— Obl. Livourne	197 50 A.
— Méridionales	— —
— Bra	208 — P.
— Central-Toscan	314 — A.
— Sud-Autriche	— —
— Victor-Em. 1863	— —
Rome. Emp. Rothsch.	— —
— — pontifical	66 65 P.
— — Blount	315 — A.
Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Varsovie-Vienne act.	— —
— oblig.	300 — A.
Turq. Dette gén. 5 °/°	— —
— Emp. 1869 6 °/°	313 —
Varna, obl. 3 p. c.	— —
— 6 p. c.	— —
CHANGES.	
Amsterdam	211 —
Berlin	376 —
Francfort	215 —
Hambourg	— —
Londres	25 52 1/2
— on dem. timb	25 55
Paris	99 90
Rotterdam	211 —
Vienne	238 — A.
Coupons mét. papier	231 —
— argent	247 50
Coupons dollars	514 —

BOURSE D'ANVERS DU 25 OCTOBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 60 A.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	— —
— 3 p. c.	96 50 A.	Hesse. L. 25 fl. 1834	— —
— 2 1/2 p. c.	64 50 A.	H. élect. L. 40 fl. 1845	— —
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A.	Rome. Empr. 5 p. c.	— —
— 3 p. c. 1859	100 — P.	— Pont. 1860/64	66 75 P.
— 1867	101 50 P.	— Cert. Legrelle	61 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A.	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	29 25 A.	CHANGES.	
— — intér.	25 — P.	Amsterdam c. j.	210 85 A.
Autr. Rente pap.	59 25 A.	Paris »	99 45 P.
— Id. arg.	64 25 P.	Londres »	25 56 P.
— Lots 250 fl. 1839	1975 — P.	Francfort »	214 25 A.
— — 250 fl. 1854	635 —	Vienne »	232 — A.
— — 500 fl. 1860	1190 — P.	Hambourg »	187 —
— E. vénitien 1859	— —	Berlin »	375 — A.

CLOTURE du 25. — Métall. 59 3/8. — National, 64 1/4. — Espagne dette diff. 29 1/4; dette intérieure 25 1/4.

BOURSE DE GAND DU 24 OCTOBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 60 P.	Obl. Anv.-Gand priv.	329 — P.
Dette perpét., 5 p. c.	111 50 A.	— Anv.-Rotterdam	329 — P.
Empr. 3 p. c. 1868	166 25 P.	— Eecloo-Gand	375 — A.
— de la prov. 4 1/2	101 75 A.	— — Bruges	230 — A.
Autriche. Métalliques	61 25 P.	— Bruges-Blankenb	234 — P.
Dollars	96 50 A.	— Gand-Terneuzen	251 — A.
Banque de Flandre	785 — A.	— Hain.-Flandres	265 75 P.
Soc. de la Lys 5 p. c.	3000 — A.	— Namur-Liége	326 — A.
— Linière Gantoise	1780 —	— Nord-Belge	310 50 P.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne	202 — A.
		— Badajoz	— —
Act. Anvers-Gand div.	510 — P.	— Méridionales	205 — A.
— Dendre-Waes	— —	— Varna	152 — P.
— Lichterv.-Furnes	397 — A.	VALEURS DIVERSES.	
Obl. Hainaut-Flandre	85 25	Austro-Belge	185 A.
— Flandre occid.	325 — A.	Niederfischbach	— —

BOURSE DE PARIS DU 24 OCTOBRE.

Rente 4 1/2 p. c.	76 50	Obl. Lyon 1855	275 —
— 3 p. c. compt.	52 95	— Paris-Lyon	276 —
— 3 p. c. fin cour.	52 92	— Ouest	275 —
5 p. c. 1871 compt.	84 25	— Midi	277 —
— fin cour.	84 30	— Est	273 —
— lib. compt.	84 25	— Dauphiné	271 25
5 p. c. 1872 compt.	87 —	— Ardennes	267 —
— fin cour.	87 —	— Vendée	250 —
— lib. compt.		— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	498 —	— Romains	189 —
Banque de France	4450 —	— Lombards	250 —
Crédit fonc., actions	860 —		
— obl. 4 p. c.	462 50	VALEURS DIVERSES.	
— — 3 p. c.	415 —		
— colonial	— —	Compagnie du gaz	682 50
Crédit agricole	498 75	Canal marit. de Suez	382 50
— industriel	— —	C. Transatlantique	— —
Soc. dép. et compt. c.	548 75	Soc. Immobilière	21 —
Crédit mobilier	442 50	Compagnie-Gaz belge	— —
Comptoir d'escompte	— —	Crédit mob. espagnol	— —
Société Générale	— —	Banque ottomane	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —	— Pays-Bas	— —
		Vieille-Montagne	— —
CHEMINS DE FER.		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
Act. Orléans	817 50	Espagne. Dette diffé.	— —
— Nord	950 —	— intérieure	— —
— Est	535 —	— pass. nouv.	— —
— Paris à Lyon	842 50	Italie. Emp. 5 p. c.	68 50
— Midi	575 —	Rome. — 5 —	— —
— Ouest	502 50	Russie. — 5 —	— —
— Vendée	— —	Turquie — 5 —	— —
— Autrichiens	782 50	Ottoman 1860	318 —
— Sud-Autr.-Lomb	— —	— 1863	365 —
— Vict.-Emmanuel	— —		
— Nord d'Espagne	203 50	CHANGES.	
— Portugais	98 75	Anvers	— —
Obl. Nord	289 25	Amsterdam	210 3/4
— Bourbonnais	279 50	Francfort	214 1/8
— Méditerr. 3 p. c.	2?8 —	Londres	25 70
— Orléans 3 p. c.	278 75	Madrid	5 13 1/2
— Lyon-Genève	275 —	Saint-Pétersbourg	3 40

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	54 7/16	Russie, 4 p. c. Hope	—
— 3 p. c.	64 1/2	Esp. Obl. 1867/1870	30 1/16
— 4 p. c.	87 7/16	— 3 p. c. intér.	25 3/4
Syndic. amort. 3 1/2	86 —	Portugal, 1853, 3 p. c.	40 5/8
Société de Commerce	137 1/4	Brésil, Obl. 1865, 5 °/.	— —
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	14 1/4
Autr. Ob. p. 5 °/. m./n.	59 1/4	Grenade 4 3/4 p. c.	22
— — fév./août	— —	Etats-Unis, 6 °/. 1882	98 3/8
— — janv./juil.	64 1/8	Mexicains	15 3/8
— — avril/oct.	64 1/4	Consolidés turcs	51 11/16
Lots autrichiens 1860	175 —	CHANGES.	
— 1864	— —	Londres	11 95 A.
Russie, 5 p. c.	— —	Paris c. j.	56 5/8 P.
— 1860, 4 1/2	88 3/4	Francfort	100 3/4 A.

BOURSE DE LONDRES DU 24 OCTOBRE.

Consolidés anglais	92 3/8	Italiens, 5 p. c.	65 7/8
5/20 américains, 1882	90 1/4	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	99	CHEMINS DE FER.	
— Erie, act.	40 3/4	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 °/., 1865	53 —	Rotterdam-Anvers	24 5/8
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	30 1/4	Luxembourg	17 3/4
— 1870	— —	Lombards	18 7/8

BOURSE DE VIENNE DU 24 OCTOBRE.

Autr. rente pap. mai.	64 70	Ch. de fer autrichiens	330 —
— arg., janv.	— —	— du Nord	203 50
Lots autrichiens, 1854	92 50	— Lombard	191 20
— 1858	184 —	Banque anglo-autrich.	317 10
— 1860	101 —	Chemin de fer Theis.	243 50
— 1864	142 50	Change. Londres	107 90
Créd. mob. autrichien	327 —	— Hambourg	79 40
Obl. ch. Lomb.-Cern.	— —	— Paris	42 10
Act. Banque Nation.	936 —	Napoléons d'or	8 64
Lots Hongrois 1870	103 —	Argent	107 25

BOURSE DE BERLIN DU 24 OCTOBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	203 3/4
Autr., rente papier	60 —	— Lombards	124 —
— argent	64 3/4	Change. Londres	6 21
Lots autrichiens 1860	94 —	— Paris	79 1/12
— 1864	91 1/2	— Amsterdam	139 —
Créd. mob. autrichien	203 3/4	— Vienne	91 1/8
Lots hongrois, 1870	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	66 —	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 5/8	— St-Pétersb.	89 3/4

BOURSE DE FRANCFORT DU 24 OCTOBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 3/8
Ch. de fer Lombards	218 —	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 3/4	CHANGES.	
— papier, mai	60 —	Londres	118 3/4
Lots autrichiens 1860	94 1/2	Paris	92 7/16
— 1864	— —	Amsterdam	98 1/16
Crédit mob. autrichien	335 1/2	Berlin	—
Ch. de fer autrichien	337 —	Vienne	108 1/4
Lots Hongrois, 1870	— —	Hambourg	87 —

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — 1er octobre.

Les heures marquées d'un asterisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h 35, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 43*, (8 h. 05 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 40*, 3 h. 56 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40, (11 h.* dimanche par Malines), 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 35*, 7 h. 30, 8 h. 13, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 0, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m, 12 h. 22, 3 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13, 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 58* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 5 h. 22* M, 6 h. 30* C, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M. 8 h. 50 C, (10 h. 20 dimanche C), 10 h. 53* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M — Spa 9 h. 55* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C soir

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 03, 3 h. 46 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, (5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15* h. 50, 10 h. 50* m. 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h 50 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m.-5 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 39 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 5 h. 27*, 5 h. 53 8 h. 38, 8 h. 58, — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m. 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 5 h., 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 35, 9 h. 55, 11 h. 33 m, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 58, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 6 h. 03, 8 h. 08, s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 1 h. 22 3 h. 22, 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 19 — Courtrai, Tournai et Lille.) 5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 m., 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 45. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 m., 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 23*, 8 h. 32 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (2 h. 35 Gand), (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 6 h. 05, soir.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 32 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 46 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 58* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 58*, 8 h. 22, 9 h. 51 C soir — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 58* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* MC, 11 h. 20, 12 h. 55 Cm., 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 8 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 52 (10 h. dimanche), 10 h. 11 mat., 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32*, 9 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40* M, 5 h. 55, 6 h. 55 M 8 h. 35 (10 h. 16 Anvers exc.) (12 h. 07), 12 h. 17, 2 h. 35* C (4 h. 35 Waremme le lundi). 4 h. 45, 6 h. MC. (7 h. 15 Longdoz) (8 h. 50 dimanche par Liége) (9 h. 06 s., Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 2 h. 35 C, 8 h. 55 C, 12 h. MC, 2 h. 35* M (4 h. 45 et 6 h. 5. (Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 5 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles), 10 h. 06 m., 4 h. 16, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 36 (7 h. 59 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53, 6 h. 08, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 47, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 33 m., 1 h. 14, 3 h. 43, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15 m, 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 32, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 6 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35 (5 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 6 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 25, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 20, 6 h. 02, 7 h. 52, 8 h. 30 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin 12 h. 53*, 2 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 1 0s. — Charleroi et Namur, 4 h. 40 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 48, 4 h. 55, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 14 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 23, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 4 h. 30*, 8 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 33, (9 h. 32 lundi) 9 h. 42, 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 5 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sotteghem, 5 h. 20, 7 h. 23, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 01, 6 h. 20 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 8 h. 40 s. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40* 8 h. 35 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20, 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. 20 soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 55*, 11 h. 25 m., 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 55, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Longdoz.

DINANT p. Namur, 6 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40.

ANVERS pour Gand 4 h. 50, 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 1 h. 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 10, 9 h. 25, 10 h. 40, matin 2 h. 20, 5 h. 30, 8 h. 30, 8 h. 05 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 20, 3 h. 37 soir (5 h. 20 s pour Breda et Moerdyck). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (6 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin, 12 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 Groenendael (12 h. 35* m., La Hulpe excepté) (2 h. 55 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05* 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35* 7 h. 05*

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 11 h. 30 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 29, 11 h. 05 8 h. 55 s.), 5 h. 10s. de la Hulpe (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* 2 h. 40s.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05 soir — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 55, 2 h. 50, 5 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h., 5 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 16 matin 4 h. 50 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 36 de Lodelinsart), 9 h. 43, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 34, 12 h. 13, 4 h., 7 h. — pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 06, 11 h. 05 m., 3 h. 15, 6 h. 45 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 10 h. 54 m., 2 h. 49, 7 h. 44, soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 43, 11 h. 45 m 6 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid